

## Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales .....	1
<i>Organisation du scrutin présidentiel -contexte électoral.....</i>	1
<i>Précampagne électorale.....</i>	4
<i>La révélation de la double nationalité d'Andry Rajoelina.....</i>	6
<i>Autres questions.....</i>	10
▶ Diplomatie .....	13
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	16
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	16
▶ Justice, prisons .....	17
▶ Gouvernance .....	20
▶ Droits des femmes.....	22
▶ Droits de l'enfant, albinisme.....	22
▶ Santé.....	23
▶ Education, université .....	23
▶ Médias, communication .....	24
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	25
Ressources naturelles, foncier .....	25
▶ Dérèglement climatique, environnement, aménagements .....	28
▶ Economie, social.....	29
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	31

## POLITIQUE

### ▶ Affaires nationales

#### ***Organisation du scrutin présidentiel -contexte électoral***

**01/06 - Liste électorale : l'objectif des 13 millions d'électeurs inscrits fixé par la CENI s'éloigne.** Un peu plus de 10,25 millions d'électeurs étaient inscrits en date du 27 mai, à 4 jours de la clôture. Tâche reléguée au second plan, manque d'informations ou difficultés administratives, les raisons de la non-inscription sont multiples. Même si l'objectif n'est pas atteint, conformément aux recommandations internationales, le président de la CENI, Dama Arsène Andrianarisedo, estime que « *c'est un effort appréciable d'avoir atteint ce chiffre de 10,25 millions. Vous ne pouvez pas forcer les gens à s'inscrire, mais il y a aussi des gens qui ne possèdent pas encore de carte d'identité. Troisième problème, il y a les gens qui sont inscrits antérieurement sur la liste révisée annuellement et qui ne se sont pas inscrits sur la refonte. Là aussi, il y a une mauvaise interprétation. Donc tout ceci entre en considération pour expliquer cet écart* », précise-t-il. Le plus faible taux d'inscription est pour le district d'Antananarivo II, avec moins de 60 %. La refonte proprement dite de la liste sera définitivement bouclée le 10 juin. Elle devra ensuite être retournée auprès des Fokontany pour affichage, permettant la vérification par les électeurs.

**02/06 - Deux « experts nationaux », effectuent un audit de la liste électorale d'ici le 10 juin.** Effectué par des experts nationaux, dont l'un est issu de la société civile, il découle d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la CENI en avril.

**10/06 - Audit des fichiers électoraux : 29 144 doublons et 5 012 anomalies détectés.** Il s'agit, pour la plupart, d'électeurs ayant des numéros de carte nationale d'identité, des noms et prénoms, des dates de naissance, ou encore des noms de parents, identiques. L'audit a été réalisé par des experts nationaux issus du TIM, du Mouvement de solidarité chrétienne pour la nation (HFKF) ainsi que par des représentants de la société civile. Ils ont émis des observations et des recommandations insistant notamment sur la nécessité de renforcer la sécurisation des données, en plus de la correction des anomalies. Le comité ad hoc pour l'audit de la liste électorale, ainsi que la CENI, ont promis de mettre en œuvre les recommandations. Certains partis ont manifesté leur désaccord sur la manière dont a été réalisée la refonte de la liste électorale.

**01/06 - La Fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung (FES) et l'UE ont invité 10 partis politiques et des organisations de la société civile à une rencontre à huis clos.** La confection d'un code de bonne conduite des partis politiques était l'objet de ces échanges « *Des observateurs soupçonnent un calcul politique derrière cette initiative* », indique *Midi*. Et ce, même si les organisateurs et les participants persistent à expliquer qu'elle est sans lien avec le projet de mise en place d'une transition d'entente nationale. Aucun objectif de partage de « seza » n'aurait non plus été évoqué. La restitution des résolutions adoptées à l'issue de la rencontre aura lieu le 6 juin. *L'Express* écrit : « *On prétend établir une charte de bonne conduite des partis politiques et on commence par un tri et une exclusion dont on ignore les critères. Sur les centaines de partis politiques recensés au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, dix seulement ont été invités. (...) Une charte née dans une volonté manifeste d'exclusion n'a aucune chance de pouvoir rassembler tous les acteurs politiques. (...) Par ailleurs, on ne voit pas comment cette nouvelle tentative pourrait aboutir étant donné que fondamentalement rien n'a changé, ni le climat politique ni les acteurs politiques. Mais qui sait, l'objectif va peut-être au-delà de la validation d'une charte. C'est peut-être une diversion ou manœuvre dilatoire pour pousser le bouchon le plus loin possible pour que tout explose.* » Depuis 2018, des codes de bonne conduite ont été élaborés avant chaque élection. Pour la dernière présidentielle, sur une initiative du CFM (Conseil de Fampihavanana Malagasy) et de la société civile, une charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats pour une élection présidentielle apaisée avait été confectionnée mais elle a été largement boycottée par les candidats, tout comme celle des législatives en 2019.

**02/06 - Les initiateurs du projet prévoient de procéder à sa signature du code de bonne conduite le 20 juin** mais certains partis ont déjà fait savoir qu'ils ne désirent pas adhérer à cette charte, notamment le parti Freedom dirigé par la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrzafy Andriatongarivo. « *Nous ne sommes pas des enfants qui doivent attendre des consignes pour savoir ce qu'on doit faire* », a-t-elle réagi. « *Nous disposons déjà des textes électoraux et bon nombre des dispositions de cette charte de bonne conduite y sont déjà inscrits* », a-t-elle conclu.

**01/06 - A quelques mois des échéances électorales l'OIF a les yeux braqués sur Madagascar et renforce son équipe.** L'organisation a officialisé la nomination de Micheline Calmy-Rey comme « *envoyée spéciale pour le suivi de la situation à Madagascar* ». Les tâches qui sont confiées à cette Suisseuse sont à la hauteur des compétences et de l'expérience de cette diplomate de carrière, rompue aux négociations et aux résolutions de crise. La décision de Paris de dépêcher son envoyée spéciale a suscité des questionnements dans le milieu politique, l'OIF étant déjà présente de manière permanente à Madagascar. Micheline Calmy-Rey aura à aborder dès son arrivée l'épineux sujet du financement des élections, à propos duquel le gouvernement peine toujours à mobiliser les partenaires techniques et financiers.

**15/06 - Micheline Calmy-Rey, SG de l'OIF, rencontre les opposants.** La diplomate suisse a rencontré les membres de l'opposition, dont les partisans de Marc Ravalomanana au sein du RMDM. Elle a également eu un entretien avec Hery Rajaonarimampianina. L'ancien président a partagé ses « *inquiétudes* » quant aux préparatifs des prochaines consultations. La liste électorale, le logiciel et le fichier électoral utilisés par la CENI ainsi que les dates, sont, entre autres, les sujets sur lesquels Hery Rajaonarimampianina a émis beaucoup de doutes. Il estime à cet effet qu'« *une table ronde de toutes les forces vives nationales est nécessaire pour lever les doutes* ». Ce serait, selon lui, la seule issue pour éviter une crise.

**01/06 - Les élections se sont invitées à la célébration de la journée de l'Afrique.** Le chef du bureau de liaison de l'UA par intérim, Jean Didier Missilou, a évoqué le sujet des prochaines élections. Le diplomate souhaite un climat « *apaisé* » afin d'éviter une autre crise. « *Les élections présidentielles devront être inclusives et consensuelles* » a-t-il ajouté. L'Union africaine figure sur la liste des organisations qui soutiennent le processus électoral et milite pour que ce grand rendez-vous politique n'ait qu'une seule vocation : « *consolider les acquis démocratiques, la stabilité politique et la gouvernance démocratique.* »

**07/06 - Polémique sur une éventuelle transition avant l'élection présidentielle - L'ambassade de l'UE apporte des éclaircissements.** Selon une missive de l'ambassade adressée à la presse, « *les propos de l'ambassadrice ont été mal interprétés et certains médias suggèrent que l'idée d'une transition pourrait être*

soutenue par l'Union européenne ». Il est notamment écrit : « L'UE s'efforce d'accompagner les efforts menant à des élections libres, transparentes dans un climat apaisé. Cela inclut la défense de la liberté d'expression et de réunion, et pourrait se traduire également par une contribution financière à un basket fund des Nations unies s'il est mis en place, même si le montant du soutien financier ne sera sans doute pas aussi important qu'en 2013 ou 2018 quand le pays sortait d'années de crise. En aucun cas, l'Union européenne ne pousse pour une transition. L'UE n'a qu'un seul agenda, la démocratie. Elle est un partenaire engagé de Madagascar. C'est dans cet esprit qu'il fallait comprendre que, dans l'hypothèse théorique où une transition adviendrait (résultant d'un choix souverain du gouvernement et des acteurs politiques avec qui il s'accorderait), l'Union européenne continuerait à soutenir les efforts qui viseraient à assurer le bien du pays. (...) Il convient de souligner que tout changement de pouvoir qui ne résulterait pas des urnes et ne respecte pas la Constitution constituerait un affaiblissement de la démocratie, même s'il avait lieu avec le consentement de tous les acteurs politiques »

**09/06 - « Y aura-t-il finalement une élection présidentielle cette année ? » s'interroge Tribune.** Le doute est maintenant permis avec notamment cette décision prise en conseil des ministres de ne pas procéder à la rectification de la loi de finances 2023, malgré les nombreuses déclarations des membres du gouvernement sur la tenue de cette élection cette année. La loi de finances initiale 2023 a prévu une enveloppe de 40 milliards d'Ar pour la présidentielle. Un montant jugé insuffisant par la CENI qui a tablé sur un budget de 140 milliards. Après une discussion entre la CENI et l'exécutif, le budget proposé par la CENI a été réduit de moitié. On s'attendait ainsi à ce que ce soit ce montant qui soit inscrite dans la loi de finances rectificatives mais visiblement ce ne sera pas le cas. Le président de la CENI, Arsène Dama, reste dubitatif. « J'espère qu'il y aura une solution pour les élections », a-t-il lancé, espérant que les partenaires techniques et financiers se laisseront finalement convaincre d'apporter leur aide. Le ministre de l'intérieur, Justin Tokely, déclare cependant que le budget sera bouclé d'ici peu et qu'il est du devoir de l'Etat de financer les élections.

**10/06 - Charte de bonne conduite.** Présentée officiellement aux partis politiques et autres parties prenantes, la Charte de bonne conduite des partis politiques traduit leur engagement à s'impliquer pour un processus électoral démocratique et crédible. Les partis signataires s'engagent à faire du fihavanana, de la tolérance et du respect mutuel des valeurs partagées tout au long du processus électoral. Ils s'engagent par ailleurs à lutter et prévenir les éventuelles fraudes et à s'assurer de la tenue d'élections équitables. La Charte renferme également l'engagement des partis à faire preuve de probité pour ne pas abuser des positions de pouvoir, d'influence et de privilège, mais également leur engagement à l'exigence et au respect des règles du jeu démocratique. De plus, les partis signataires s'engagent à agir pour la transparence des comptes de campagne et dans un constant souci de l'éthique, et enfin à accepter et à se soumettre au verdict des urnes. La Charte devrait entrer en vigueur dès sa signature officielle prévue le 20 juin.

**15/06 - Refonte de la liste électorale: la société civile fait part de son inquiétude. La liste était censée être clôturée le 10 juin, la CENI a pris la décision de la reporter au 17 juillet.** Les jeunes qui ont atteint la majorité électorale avant le 10 juin pourront encore s'inscrire. Cette décision risque de créer la confusion, sachant que cette période coïncide avec le délai de 20 jours permettant aux citoyens déjà inscrits de vérifier leur nom. Le Kmf/Cnoe s'interroge sur le bien-fondé de ce cadre légal ayant permis à la CENI de prolonger l'opération. Aucun décret n'a en effet été pris. Compte tenu de cette décision, les citoyens inscrits après le 10 juin devraient disposer du même délai de vérification, après clôture de la liste le 17 juillet. Or, selon le calendrier fixé par la CENI, après cette date, ce sera la publication de la liste électorale définitive. L'Observatoire Safidy a également formulé les mêmes observations, notamment concernant le cadre légal de ce report. L'éducation et la sensibilisation des citoyens feraient également défaut en l'absence d'informations complètes sur ces opérations.

**17/06 – L'organisation Safidy lance un appel à bénévolat destiné aux citoyens pour être observateurs électoraux.** Elle s'engage à accueillir, recruter et accompagner les volontaires. Safidy s'engage à observer jusqu'à 10 000 bureaux de vote et déployer environ 5 000 observateurs issus des organisations de la société civile, dans les 23 régions et 119 districts. Un nombre encore insuffisant pour relever le défi de couvrir l'intégralité du pays, d'où cet appel au bénévolat.

**22/06 - Processus électoral : l'opposition boycotte la 2<sup>e</sup> phase du dialogue national organisé par la Ceni.** « La première phase du dialogue qui a eu lieu le 24 mars, n'était ni inclusive, ni transparente. Aucune des propositions que nous avons avancées à propos de l'organisation de l'élection, c'est-à-dire la modification des textes régissant l'élection, la refonte de la liste électorale, la transparence du processus, n'a été prise en compte. Nous n'allons donc pas assister à la suite de la rencontre et annonçons déjà que nous ne tenons pas compte des résolutions qui seront adoptées », soulignent les représentants de ces partis dans une déclaration commune. Selon *Newsmada*, « Tout porte à croire que ces partis d'opposition et les députés qui les accompagnent, sont favorables à l'instauration d'un gouvernement de transition » pour organiser l'élection. « Nous appelons au boycott de l'organisation de l'élection », déclare la député Hanitra Razafimanantsoa. L'absence

du TIM dans la liste des partis dissidents suscite des interrogations. Visiblement, le TIM soutient le processus en cours. Comme en témoigne la présence de ses techniciens lors de l'audit de la liste électorale avec la Ceni.

**23/06 - Le PNUD officialise sa volonté de contribuer au basket fund.** « Cette assistance menée avec le financement des partenaires techniques et financiers à travers la mise en place effective du fonds commun pour les élections portera notamment sur un appui au dialogue pour le renforcement d'un espace civique et démocratique apaisé, un appui à l'inclusion et à la participation citoyenne de tous au processus électoral selon les normes et standards internationaux et l'appui à la capacité opérationnelle de la CENI en vue de la conduite des opérations électorales techniques et d'autres activités électorales », précise Natasha van Rijn, représentante résidente du PNUD. Pour le PNUD, cette contribution entre dans le cadre du projet « Renforcement des processus électoral et démocratique à Madagascar » qui vise notamment à contribuer à un environnement serein et propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives en 2023-2024. Emmanuel Macron a déjà annoncé sa détermination à aider Madagascar dans le cadre de ce fonds commun. La délégation de l'UE a également indiqué sa disponibilité à soutenir le pays, même si cette aide a été annoncée comme « marginale ».

## **Précampagne électorale**

**01/06 - Hery Rajaonarimampianina : « Le pouvoir va nous revenir. Nous avons des idées et de l'argent, les bailleurs de fonds sont prêts à nous soutenir ».** Une manière de dire qu'il va se présenter à l'élection présidentielle. Cinq candidats potentiels sont dans la course à la magistrature suprême. Outre l'ancien chef de l'Etat Hery Rajaonarimampianina, l'actuel président de la République Andry Rajoelina, l'ancien président Marc Ravalomanana et Hajo Andrianainarivelo, un peu discret, mais qui poursuit la remobilisation de son parti MMM. Pour sa part, Siteny Randrianasoloniaiko participerait pour la première fois à une élection nationale, faisant beaucoup de bruit à chaque étape de son « Mihava Tour ». Ces cinq candidats occupent donc actuellement le paysage médiatique et les réseaux sociaux mais pour l'heure leurs interventions se limitent à des attaques contre leurs adversaires. Sur les vraies-fausses intentions de mettre en place une transition avant la course à la magistrature suprême, l'ancien chef de l'Etat assène qu'il s'agit d'une stratégie « d'individus qui ont peur de ne pas pouvoir rester au pouvoir, ou de ne pas pouvoir y accéder ».

**01/06 - Siteny Randrianasoloniaiko, candidat probable à la présidentielle : « Je démens tout soutien politico-financier russe ».** Interviewé par *La Tribune.fr*<sup>1</sup> il déclare notamment : « J'ai rencontré plusieurs acteurs politiques sur le continent africain, au Moyen-Orient et en Europe. Il y a quelques semaines, j'ai rencontré Benyamin Netanyahu en Israël. Ce pays possède de solides expertises en matière d'irrigation et d'agriculture (...) Cela dit, le fait de rencontrer des personnalités étrangères ne signifie pas que j'adhère à toutes leurs orientations politiques. J'y ai aussi rencontré des entrepreneurs, notamment dans le secteur du numérique. Je me rendrai bientôt en France. Les relations bilatérales entre la France et Madagascar sont très importantes pour nos deux pays et je pense qu'elles pourraient être nettement améliorées. J'irai ensuite aux États-Unis. Il est indispensable pour quiconque aspire à devenir président de la République de pouvoir parler avec les acteurs politiques internationaux. C'est à la base de la diplomatie. Je démens tout soutien politico-financier russe. Vous pouvez vérifier tout ce que vous voudrez, il n'y a aucune trace d'un quelconque soutien russe dans mes activités. »

Interrogé sur l'interdiction de toute réunion à caractère politique dans un lieu public par le ministère de l'intérieur début avril, il répond : « Les 1 000 membres de mon équipe de campagne, ainsi que les centaines de milliers de Malgaches qui croient en moi et qui me soutiennent, ont bien compris ce qui se cache derrière cette stratégie qui empêche toute réunion politique publique. Ma priorité, notre priorité, c'est de pouvoir continuer à entendre et à rassembler les attentes de tous les Malgaches et de maintenir le contact avec eux. L'exercice du pouvoir ne devrait pas se faire toutes portes fermées et il en va de même pour une campagne politique. »

**02/06 - Marc Ravalomanana confronté à Mahajanga à son deuxième bras de fer avec les forces de l'ordre à l'occasion du congrès régional de son parti.** Il a été, une fois de plus, accueilli par des bombes lacrymogènes lors de sa marche en ville pour saluer ses supporters. Pour *Newsmada*, « Marc Ravalomanana multiplie les provocations envers les autorités, bravant les interdits en organisant un attroupement en pleine rue, à l'entrée de la ville des Fleurs. Le rassemblement a perturbé la circulation, obligeant les éléments de l'Etat-major mixte opérationnel (Emmo) local, à rétablir l'ordre. »

**08/06 - Selon certaines rumeurs, l'homme d'affaires Maminiana Ravatomanga a déjà participé au financement des activités politiques de Siteny Randrianasoloniaiko.** Il lui aurait promis son soutien pour

<sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/32/23/448497/133257713.pdf>  
<https://afrique.latribune.fr/politique/2023-06-01/siteny-le-candidat-a-la-presidentielle-qui-secoue-le-paysagepolitique-malagasy-964323.html>

former une force politique commune à l'été 2022. En janvier 2023, Siteny Randrianasoloniaiko aurait fait savoir qu'il voulait être un acteur indépendant, ce qui aurait conduit l'homme d'affaires, conseiller officieux d'Andry Rajoelina, à envisager sa propre candidature. Son matériel de campagne avait même été divulgué sur les réseaux sociaux. Les rumeurs d'une rupture entre les deux hommes d'affaires et futurs adversaires politiques ont été confirmées dans un article de *La Vérité* dans lequel Maminiaina Ravatomanga critiquait Siteny, ainsi que dans l'interview qu'il a accordé le 1er juin à l'édition panafricaine *La Tribune Afrique*. Le 6 juin, *La Vérité* a publié un article accusant Siteny de populisme et d'ignorer les réunions de l'Assemblée nationale, dont il est membre. Maminiaina Ravatomanga, puissant homme d'affaires proche d'Andry Rajoelina, apparaît comme un concurrent sérieux pour les politiciens qui ont déjà laissé entrevoir leur candidature pour la présidentielle de novembre, estime un observateur.

#### **12/06 - « Mihava Tour » à Morondava. Le meeting a eu lieu malgré l'obstruction des forces de l'ordre.**

Siteny Randrianasoloniaiko et ses alliés ont une fois de plus montré leur détermination. Les autorités locales ont décidé d'expulser la foule venue assister au meeting, bien que les organisateurs aient obtenu une autorisation en bonne et due forme. « *Les forces de l'ordre abusent de leur pouvoir* », ont-ils lancé. Le coordinateur du comité local de soutien à Siteny a souligné que des fonctionnaires avaient été victimes d'intimidation pour les empêcher d'assister à cet événement. Des manifestants ont lancé des pierres durant l'intervention du député. « *Je connais la personne qui vous envoie et qui vous paie* », a tonné l'élu. L'auditoire a dénoncé pêle-mêle la corruption, la mauvaise gestion de la ville, l'insécurité, le faible pouvoir d'achat mais également l'état pitoyable des routes. « *Pour résoudre ces problèmes, il n'y a que l'application de la décentralisation* », a poursuivi le député. D'après la vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, le député aurait violemment poussé des éléments de la gendarmerie qui lui barraient la route. Pris au dépourvu, quelques-uns seraient tombés à terre. Le secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, le général Serge Gellé, a annoncé son intention de prendre des mesures. « *Laissons ceux qui étaient sur place apporter les explications. En tout cas, rien ne justifie la violence et la provocation* », a-t-il poursuivi.

Après les altercations des membres du « *Mihava tour* » mené par Siteny Randrianasoloniaiko avec les forces de l'ordre, causant des blessés au sein des forces de l'ordre, les victimes ont porté plainte et une enquête est en cours.

#### **13/06 - Interdiction des réunions publiques - Andry Rajoelina se justifie.**

Face à la préoccupation manifestée par plusieurs ambassades occidentales après la décision du gouvernement d'interdire les réunions politiques dans les lieux publics, sachant que cette règle ne s'applique pas aux membres de l'exécutif, Andry Rajoelina soutient que cette décision vise à garantir l'ordre public en évitant les débordements en cette période préélectorale. Il explique que cette décision s'appuie sur deux ordonnances des années 1960 et qu'aucune modification de la loi n'a été entreprise par le gouvernement. Ainsi, pour le président, le communiqué des diplomates en avril avait des airs d'ingérences. Andry Rajoelina estime qu'il y a une vraie liberté d'expression à Madagascar. L'opposition peut s'exprimer et ne se prive pas de le faire quotidiennement dans les différents médias, indique-t-il, en rappelant que, selon lui, la Grande île a été classée 11e pays le plus démocratique d'Afrique en 2022.

#### **19/06 - Congrès TIM à Antsirabe : « Une personne arrêtée, quatre autres blessées ». Dans le cadre de son congrès régional, le parti a enregistré sa énième altercation avec les forces de l'ordre**

en l'espace de quatre semaines. « *Quatre individus ont été blessés dont trois grièvement, des perforations dues à des éclats métalliques, et un enfant de sept ans a été asphyxié* », selon les responsables du TIM qui avancent également qu'« *une personne a été arrêtée par les forces de l'ordre* ». De son côté, la gendarmerie a enregistré un seul blessé. Comme à son habitude, avant le rendez-vous avec ses partisans, Marc Ravalomanana s'était de nouveau livré à son exercice favori, la visite du marché local. Très vite il a réussi à attirer une foule importante. Ce qui a fait réagir les éléments des forces de l'ordre qui étaient sur le qui-vive afin d'interdire l'accès au Magro de la ville. « *Les forces qui 'exécutent les ordres' ont usé de bombes lacrymogènes afin de disperser la foule mais les partisans de Marc Ravalomanana ont résisté en répondant avec des jets de pierres* », a expliqué la gendarmerie. Face à cette situation, le préfet de région a très vite réagi en indiquant que la liberté d'expression est une réalité dans le pays, avant d'expliquer que cette manifestation n'avait été autorisée. Les ténors du TIM n'ont pas ménagé les autorités locales, mais surtout la classe dirigeante. « *La peur envahit déjà les responsables de ce régime. Ils multiplient les pressions et les intimidations parce qu'ils sont conscients qu'ils ne sont pas en position de force* », a fait savoir Marc Ravalomanana.

#### **14/06 - « Derrière le choix du nouvel entraîneur de l'équipe nationale de football, le discret lobbying de Rajoelina »**, titre *Africa Intelligence* qui écrit : « *La sélection nationale de football sera dirigée par Romuald Rakotondrabe, dont la nomination a été poussée par le ministre des sports, André Haja Resampa, et par le chef de l'Etat, Andry Rajoelina. A quelques mois de l'élection présidentielle, ce dernier espère surfer sur la popularité de ce technicien particulièrement apprécié des supporters.* »

**20/06 - Le puissant homme d'affaires Mamy Ravatomanga préparerait sa campagne présidentielle<sup>2</sup>.** Un associé du cabinet de lobbying Ballard Partners a confirmé sous couvert d'anonymat un contrat avec « *un homme d'affaires puissant, véritable maître de Madagascar, qui prépare une importante campagne politique dans les mois à venir* ». L'annonce de l'extension des activités du célèbre groupe de lobbying américain, ainsi que l'ouverture d'un bureau de représentation à Antananarivo, a été publiée sur le site officiel de la société le 12 juin. Elle a rapidement été supprimée sans donner de raison, les responsables de l'entreprise indiquant un « *possible problème sur le site Web* ». L'homme d'affaires qui est devenu client du cabinet de lobbying américain, comme l'ont confirmé plusieurs membres du personnel diplomatique malgache à Washington, est le bras droit du président Rajoelina. Celui-ci aurait décidé de sortir de l'ombre en raison de désaccords importants avec le président, notamment concernant les exportations de vanille, de litchi et de bois. Mamy Ravatomanga souhaiterait désormais faire de la politique un autre volet de ses activités lucratives. Récemment, les médias ont appris que l'agence de relations publiques ESL & Network, basée à Paris, travaille avec Mamy Ravatomanga sur sa campagne politique et sur l'amélioration de son image internationale et locale. C'est probablement grâce aux connexions d'ESL & Network que l'homme d'affaires a pu rapidement négocier un partenariat avec Ballard Partners. Ce dernier entretient des liens étroits avec les politiciens républicains du Sénat et de la Chambre des Représentants, mais a également des contacts avec les démocrates. D'après les informations contenues dans le contrat, le Groupe Sodiati versera environ 100 000 dollars par mois à Ballard pour une période allant jusqu'à janvier 2024, date de l'investiture du nouveau président.

**21/06 - Les défenseurs de l'environnement interpellent les politiques avant les prochaines élections.** A moins de cinq mois d'un scrutin présidentiel, dont les dates n'ont toujours pas été officiellement validées, la communauté des défenseurs de l'environnement s'est réunie pour débattre avec le public de l'importance de recentrer les programmes des futurs candidats sur les enjeux écologiques. Capital naturel de l'île, crimes environnementaux, développement durable : autant de thématiques abordées par les panélistes pour inviter les citoyens à ne pas se laisser leurrer par des discours électoralistes mais aussi pour faire passer quelques messages à ceux qui voudraient entrer dans la course à la présidentielle. En 2014, la richesse totale de Madagascar a été estimée à 6 500 dollars par habitant. Plus du tiers de celle-ci provenait du capital naturel, c'est-à-dire les ressources renouvelables ou non, offertes par la nature. Pourtant, comme le constatent les panélistes, la carte « *protection de l'environnement* » est souvent brandie à des fins électoralistes. « *Aux personnalités politiques, aux futurs candidats, je leur dirai qu'ils arrêtent de berner la population avec des promesses ni rentables ni réalisables, et qui ne serviront qu'à créer d'autres problèmes, avertit Ny Aro Andriamiarosoa, présidente de Climates Madagascar, une association qui lutte contre les effets du changement climatique. Je pense notamment au projet de construction du téléphérique dans la capitale (rendu possible suite à l'octroi par la France d'un prêt critiqué de 152 millions d'euros en 2021). On n'est pas contre le développement mais était-ce la priorité ? Nous faisons face à plusieurs problèmes en même temps. Est-ce qu'on n'aurait pas dû se concentrer sur d'autres sujets au lieu d'investir dans ce téléphérique ?* » Pour la nouvelle génération militante, comme Lucky Andrianirina, membre fondateur d'Aika, la première Alliance nationale des jeunes pour la biodiversité, le climat et la lutte contre la désertification, l'attitude laxiste des dirigeants - actuels et passés - à l'égard de la protection de l'environnement et du droit en vigueur ne passe plus. Les défenseurs de l'environnement recommandent aux dirigeants de mieux dialoguer avec les organisations de la société civile et de cesser de les considérer comme des opposants.

**27/06 - Siteny Randrianasoloniaiko et ses alliés de la Chambre basse à la conquête de la diaspora. Pour la première édition du « Mihava Tour International » ils ont choisi Paris.** L'instigateur de « *Mihava tour* » ne veut pas rester dans l'abstrait et des promesses sans lendemain. « *Bonne gouvernance, discipline, Etat de droit, transparence, digitalisation, ady gasy sont la fondation de la nouvelle nation que nous voulons bâtir* », a-t-il soutenu avant d'indiquer que « *pour ce faire, il faut rétablir la confiance entre les gouvernants et les gouvernés. La prolifération des vindictes populaires est la preuve qu'entre les gouvernants et les gouvernés, la confiance est brisée* » mais le député se veut réaliste : « *Nous vous mentons si nous vous disons qu'en 15 jours ou même en un an, nous pourrions changer Madagascar. Celui qui vous dit cela est un menteur* », a-t-il souligné, avant d'ajouter que « *nous ne pouvons pas diriger le pays sans définir en avance ce qui est priorité* ». Avant d'opérer une « *chasse aux sorcières* », et pour le respect du « *Fihavanana* », il envisage d'« *ouvrir un compte spécial afin que tous ceux qui ont volé dans les caisses de l'Etat puissent rembourser tout ce qu'ils ont volé durant trois mois* », après quoi des décisions seront prises. « *Une police des polices sera également installée* », a-t-il soutenu.

## **La révélation de la double nationalité d'Andry Rajoelina**

<sup>2</sup> <https://www.nouvelles-du-monde.com/un-cardinal-gris-entre-dans-le-jeu-politique-a-madagascar-le-soutien-americain-et-les-contrats-de-lobbying-en-discussion/>



**15/06 - Le président Rajoelina est bien français. La publication du décret de naturalisation signé par Manuel Valls en 2014 contraint le chef de l'Etat à reconnaître une binationnalité qu'il avait toujours cherché à dissimuler**, rapporte *Le Monde*<sup>3</sup>. Andry Rajoelina a acquis la nationalité française par naturalisation en 2014. La décision a été publiée au *Journal officiel* le 21 novembre de la même année suite au décret signé deux jours plus tôt par le premier ministre Manuel Valls et le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve. Sa femme Mialy Razakandisa ainsi que leurs trois enfants ont bénéficié de la même procédure. La famille vivait alors en France après que le président de la Transition de 2009 à 2013

a accepté de se mettre en retrait afin de tourner la page du coup d'Etat qui l'avait porté au pouvoir et permis au pays de renouer avec l'ordre constitutionnel. La directrice de cabinet du président, Romy Voos Andrianarisoa, confirme qu'Andry Rajoelina « né de père et de mère malgaches, est français depuis son arrière-grand-père et par affiliation et qu'il assume parfaitement les deux nationalités ». Elle s'interroge sur les raisons motivant la divulgation de ces documents : « Sans doute est-ce une manœuvre politique. Un pourcentage important de Malgaches sont binationaux. Nous préférons axer nos efforts sur des sujets de développement bien plus importants pour la population. » Cette clarification dont les autorités minimisent l'importance parce pourtant un secret bien gardé et source de débats récurrents dans la vie politique malgache. A fortiori, à l'approche de la prochaine élection et à laquelle Andry Rajoelina compte bien se présenter, même s'il n'en a pas encore fait l'annonce officielle. Le président élu en 2018 a toujours entretenu le flou sur son possible statut de binationnel, jugé certainement peu flatteur pour l'image du dirigeant nationaliste qu'il entend incarner. Une volonté illustrée notamment à travers la demande de restitutions des îles Eparses. La lecture du code de la nationalité malgache fait cependant surgir des questions complexes sur le plan juridique mais embarrassantes. Andry Rajoelina est-il encore malgache ? Les autres prétendants à la magistrature suprême pourraient en effet considérer qu'en 2018 une double faute a été commise : une première fois en ne signalant pas auprès de la HCC sa qualité de citoyen français, et une seconde en fournissant un certificat de nationalité malgache de moins de six mois à la validité douteuse. Et en tirer la conséquence de sa disqualification pour les futures échéances. En qualifiant ce débat d'« un peu stérile », la présidence espère contenir l'onde de choc que risquent de provoquer ces révélations. Le directeur de *La Gazette* peut en témoigner. Le 13 juin, Lola Rasoamaharo a écopé de cinq ans d'emprisonnement ferme sur des accusations d'extorsion de fonds dans le cadre d'une affaire immobilière relevant de ses intérêts privés. Une peine jugée exceptionnelle par des avocats et qui, selon plusieurs observateurs, n'est pas sans rapport avec la publication début mars de la photo d'une carte nationale d'identité française au nom d'Andry Rajoelina, assorti d'un éditorial posant cette question : « Binationnel, est-il légitime à rester président ? ». Le titre a cessé sa parution et le site Internet a été fermé. Les journalistes dénoncent le verdict abusif infligé à leur patron.

**Certains partis de l'opposition, dont le MMM de Haja Andrianainarivelo, se sont emparés rapidement de l'affaire.** Dans un communiqué le MMM demande à Andry Rajoelina de s'exprimer sur le sujet. « Face à la diffusion de plusieurs documents officiels arguant de la nationalité française de l'actuel président de la République, le MMM demande à Monsieur Andry Rajoelina de s'exprimer sur ce sujet qui offense la souveraineté des Malagasy qui ont été trahis. » déclare-t-il. Les fonctions d'un président de la République ne peuvent échoir qu'à un citoyen de nationalité Malagasy, comme cela est clairement spécifié par l'article 46 de la Constitution. Madagascar ayant été colonisé et ayant retrouvé son indépendance en 1960, ne pas permettre à une personne de nationalité étrangère de prendre en main les destinées du pays, serait la première mesure qui s'impose, tacle le MMM. De son côté, Siteny Randrianasoloniako, futur candidat, a contourné le sujet en mentionnant juste qu'il a décidé de ne pas demander une autre nationalité même s'il en avait la possibilité grâce à son mariage. Pour l'instant, la réaction des pro-pouvoirs se fait attendre. Lalatiana Rakotondrazafy interrogée sur le sujet a balayé la question et parle de faux débat, sans plus.

**16/06 - « Être ou ne pas être Malgache, et seulement Malgache ? Le sujet de la nationalité française de Andry Rajoelina revient sur le tapis alors que l'intéressé a été reçu à l'Élysée, par le Président français », écrit L'Express** (édito de Vanf)<sup>4</sup>. Un Malgache peut demander à perdre la nationalité malgache avec l'assurance préalable d'une autre naturalisation, pour éviter de créer un cas d'apatridie. « À la demande expresse de l'intéressé », le président de la République prend alors un décret qui le libère « de son allégeance à l'égard de la République de Madagascar ».

Le code de la nationalité (article 42), libère également de cette allégeance « le Malgache qui acquiert volontairement une nationalité étrangère (et qui) perd sa nationalité malgache ». Andry Rajoelina ayant demandé et obtenu la nationalité française en 2014, suivant un acte signé par le premier ministre et le ministre français de l'intérieur, n'était plus éligible en 2018. Selon en effet l'article 46 des Constitutions de 1993 et 2010 : « Tout

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/84/81/448497/133323707.pdf>

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/59/77/448497/133324966.pdf>  
<https://lexpress.mg/16/06/2023/etre-ou-ne-pas-etre-malgache-et-seulement-malgache/>

*candidat aux fonctions de président de la République doit être de nationalité malgasy ».* L'acte de votation des 7 novembre et 19 décembre 2018, exercice de la souveraineté nationale, peut-il valoir abrogation implicite de toutes dispositions contraires, et surtout de l'exigence de nationalité malgache, pour tout candidat à la présidence de la République ? (...) « *Error communis facit jus* » : une erreur commune fait le droit. Faute pour la commission de contrôle des dossiers de candidature d'avoir fait correctement son travail, tout le monde a été induit en erreur. Son nom et ses caractères physiques, au sens du code de la nationalité, laissant penser qu'il est authentiquement Malgache. La loi française n'exige pas qu'un étranger devenu Français renonce à sa nationalité d'origine. La loi française n'exige pas non plus qu'un Français ayant acquis une autre nationalité renonce à la nationalité française.

**17/06 - « Code de la nationalité - Un texte dépassé », titre L'Express.** « *63 ans après le retour de l'indépendance on fait référence à un texte de l'époque néocoloniale pour parler de nationalité. Pour une aberration difficile de faire mieux. Les dirigeants successifs ont oublié de revoir ce texte relatif au code de la nationalité de leurs citoyens. Et du coup c'est le président de la République qui se trouve au centre des polémiques. Ayant acquis la nationalité française en 2014 avec les membres de sa famille, Andry Rajoelina serait concerné par l'article 42 de ce code désuet libellé ainsi " Perd la nationalité malgache, le Malgache qui acquiert une nationalité étrangère". Autrement dit le code de la nationalité renie la double nationalité. Du coup un raccourci est vite fait entre les conséquences de cet article sur la nationalité du président de la République et son éligibilité à l'élection présidentielle. L'article 45 de la Constitution mentionne cependant "peut se présenter à l'élection présidentielle tout citoyen ayant la nationalité malgache". On ignore quel était l'esprit du législateur de l'époque en rédigeant ce texte toujours est-il qu'il est dépassé par les réalités aujourd'hui. Beaucoup de Malgaches sont binationaux naturellement ou sur demande. Mais cet article 42 n'a jamais été appliqué. (...) Jusqu'ici, le président de la République a plus fait valoir sa nationalité d'origine que celle d'adoption. (...) Andry Rajoelina est un Malgache de la tête au pied et ce ne sont pas des écritures administratives qui vont pouvoir changer son ADN. » La ministre de la communication rappelle que « *la perte de la nationalité n'est pas automatique, elle ne peut l'être que sur demande et actée par décret.* »*

**17/06 - Tribune rapporte<sup>5</sup> que d'après le post Facebook d'un juriste renommé sur le plan international, Andry Rajoelina a obtenu la nationalité française « par voie de naturalisation normale »,** et non, contrairement aux propos de son directeur de cabinet rapportés par *Le Monde*, par filiation à travers son grand-père. Cette explication émanant d'une collaboratrice présidentielle semble donc une tentative de noyer le poisson. Toujours selon le post de ce juriste, cette procédure de naturalisation dure « *au moins 18 mois* », ce qui signifie que la famille Rajoelina, qui a obtenu sa naturalisation en novembre 2014, a déposé son dossier « *au plus tard, mi-2013* ». « *Ce dernier point confirme la suspicion de nombreux observateurs, qui soupçonnaient depuis longtemps que l'octroi de la nationalité française à Monsieur Rajoelina vers la fin de la Transition 2009-2013 faisait partie du package pour l'inciter à ne pas se présenter, et à laisser la présidentielle de 2013 se dérouler sans faire de vagues. A part le principal intéressé, personne ne peut prétendre connaître le fin mot de cette rumeur. Toutefois, l'enchaînement des dates va étrangement dans le sens de cette théorie. Le silence, ou pire, les explications embarrassées et embarrassantes de ses partisans qui osent s'exprimer à ce propos, illustrent que le sujet est épineux, raison pour laquelle certains auraient préféré qu'il soit tu et gardé inconnu de la population malgache. Et c'est sans doute, si l'on en croit le très sérieux journal le Monde, la raison pour laquelle Lola Rasoamaharo a été sévèrement puni.* »

**17/06 - Débat sur la nationalité: le sénateur Richard Ramanambintana dénonce une campagne de déstabilisation.** « *Je demande à la population de ne pas se laisser influencer par les perturbateurs à l'origine de ces polémiques à l'approche de l'élection* », a-t-il déclaré. Il souligne que constitutionnellement, le président Andry Rajoelina remplit les critères d'éligibilité pour la prochaine élection. Selon l'article 46 de la Constitution, en effet, le candidat doit avoir plus de 35 ans, être de nationalité malgasy et jouir de ses droits civils et politiques. Selon Richard Ramanambintana, le chef de l'Etat est né de parents malgasy et domicilié à Madagascar. De son côté, la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrzafy, a indiqué que conformément à la hiérarchie des textes, la Constitution prime sur toutes les autres lois. D'ailleurs, c'est ce même texte qui a permis à Andry Rajoelina de se présenter à l'élection présidentielle en 2018. Le chef de l'Etat n'a pas renié sa nationalité malgasy. Conformément à l'article 42 du code de la nationalité, il est possible de perdre sa nationalité de manière volontaire, ce qui n'est pas le cas pour Andry Rajoelina.

**18/06 - « Madagascar est dirigé par un président exclusivement français depuis 2019 », titre le site Kool Saina.** La loi est dure, mais c'est la loi. Telle est la devise de celles et ceux qui respectent la législation en vigueur. Et selon l'article 42 du code de la nationalité, Andry Rajoelina a effectivement perdu automatiquement sa nationalité malgache en ayant acquis volontairement la nationalité française par naturalisation, et non par

<sup>5</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/07/44/448497/133337580.pdf>  
<https://www.madagascar-tribune.com/Monsieur-le-President-francais-de-la-Republique-de-Madagascar.html>



filiation. Les preuves sont là. Elles sont irréfutables, à savoir le décret signé par Manuel Valls et l'extrait du JO français de 2014. « *Partant de ce constat, plusieurs questions se posent. D'un point de vue juridique, que risque Andry Rajoelina en ayant effectué une fausse déclaration par omission ? La HCC a-t-elle effectué une enquête avant de valider sa candidature aux élections de 2018 ? Avait-elle connaissance de ce renseignement ? Enfin, que prévoit la Constitution dans ce cas précis ? Qui doit prendre le relais du président ? Que valent les accords signés sous le mandat d'un président français ?* »

**19/06 - ». La binationalité du président Rajoelina monopolise le débat. Pour Hajo Andrianainarivelo, président du MMM, « la souveraineté nationale n'est pas garantie ».** Selon lui, « *Andry Rajoelina devrait apporter des explications. Avant d'ajouter : le président de la République n'est pas comme n'importe quelle personne. Avec un président qui a une autre nationalité, l'intérêt et la souveraineté nationale ne sont pas garantis. Comment peut-on faire confiance à une personne qui a une autre nationalité pour diriger le pays ? Comment peut-on rester sûr que l'intérêt de la nation est bien protégé ? Le président de la République ne devrait pas être comparé à un joueur de football ou de basketball. On parle de la personne qui est le garant de la souveraineté nationale* ».

**20/06 - Le parti Antoko Politika Madio (APM) a déposé une requête à l'Assemblée pour demander aux élus de mener une action concrète concernant la double nationalité d'Andry Rajoelina.** Pour l'APM, Christine Razanamahaso, présidente de l'Assemblée nationale, devrait engager une « *motion de déchéance* » à l'encontre du président de la République avant la célébration de la fête nationale. Le président du parti, Faniry Alban Rakotoarisoa, a rappelé qu'il alerte depuis plusieurs années sur le fait que le président Rajoelina a une nationalité autre que le malgache. Il s'agit selon lui « *d'une trahison envers la nation, d'une violation à la Constitution et de la négligence par rapport à ses responsabilités* ». L'APM invite également l'Assemblée nationale à se rapprocher de la HCC pour la solliciter d'apporter des explications sur l'article 46 de la Constitution qui stipule, entre autres, que « *tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malagasy* »



**20/06 - La ministre de la justice, Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, rappelle que la perte de la nationalité malgache est soumise à des conditions, dont une demande de la personne souhaitant perdre la nationalité.** « *L'acquisition d'une autre nationalité ne conduit pas systématiquement à la perte de la nationalité malgache, cela nécessite que l'intéressé entame lui-même la procédure de demande de la perte de sa nationalité malgache* ».

**20/06 - La controverse entourant la nationalité française d'Andry Rajoelina a déclenché une crise de confiance dans le pays, note l'agence Ecofin<sup>6</sup>.** L'opposition accuse le président de trahison. Le conflit d'intérêt potentiel réside dans la question de savoir si le président est en mesure de défendre efficacement les intérêts de Madagascar tout en étant citoyen d'un pays étranger, en particulier de la France, qui entretient des relations complexes avec Madagascar. Un exemple concret de ce conflit est la question des îles Eparses. Andry Rajoelina avait promis de résoudre ce différend territorial mais les négociations sont au point mort. Les critiques suggèrent que son allégeance partagée pourrait être un facteur contributif. L'opposition réclame une enquête approfondie et envisage de former une commission d'enquête parlementaire qui pourrait potentiellement entraîner une procédure de destitution. En outre, la question de la double nationalité du président a des implications internationales. Les partenaires étrangers de Madagascar et les institutions financières sont appelés à suspendre tout nouvel engagement jusqu'à ce que le statut de M. Rajoelina soit clarifié.

**Le Monde écrit : « Une nouvelle fois, l'attitude des partenaires étrangers pourrait être déterminante.** *Leur participation au financement du processus électoral de la présidentielle du 9 novembre a été sollicitée et un accord de principe a été consenti du bout des lèvres. L'organisation des élections fait l'objet de vives critiques de la part de l'opposition, qui voit notamment dans la refonte inachevée de la liste électorale des risques importants de fraude. L'interdiction de réunions publiques en plein air imposée début avril alors que le président sillonne le pays pour défendre son bilan a fait monter d'un cran la tension dans un pays exténué par les difficultés économiques et la restriction des libertés.* »

<sup>6</sup> <https://www.agenceecofin.com/actualites/2006-109496-la-revelation-de-la-nationalite-francaise-du-president-andry-rajoelina-ouvre-une-crise-politique-a-madagascar>

Voir aussi :

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/20/a-madagascar-la-controverse-sur-la-nationalite-francaise-du-president-andry-rajoelina-vire-a-la-crise-de-defiance\\_6178406\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/20/a-madagascar-la-controverse-sur-la-nationalite-francaise-du-president-andry-rajoelina-vire-a-la-crise-de-defiance_6178406_3212.html)

**21/06 - Général Serge Gellé, secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie :** « **Andry Rajoelina reste le chef suprême des armées, l'armée malgache reste sous ses ordres.** Ce sera bel est bien le président Andry Rajoelina qui dirigera toute la cérémonie du 26 juin à Mahamasina ».

**22/06 - « L'heure est venue pour Andry Nirina Rajoelina de démissionner et qu'il soit défait des honneurs et insignes s'y rapportant », déclare la plateforme « Lera »,** une organisation qui regroupe des députés et quelques partis, comme le HVM, le TIM, le MMM ou le MFM, opposants au pouvoir. « Lera » estime que cette naturalisation pose un problème d'ordre éthique. « *Le fait d'avoir dissimulé cette acquisition traduit le peu de cas qu'Andry Rajoelina accorde à la population et à la souveraineté nationale mais surtout un manque d'honneur, d'honnêteté et d'éthique de sa part,* soutiennent les membres de la plateforme. *L'heure est venue de s'opposer à toute éventuelle candidature pour un nouveau mandat.* »

**22/06 - « S'achemine-t-on vers une crise politique ? » s'interroge TV5 Monde.** Selon le code de la nationalité, l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère fait perdre la nationalité malgache. Andry Rajoelina, président sortant, ne pourrait pas se présenter à la prochaine présidentielle. C'est la fin d'un long flou et d'une longue interrogation. Andry Rajoelina a-t-il la nationalité française ? Cette question avait agité la scène politique malgache lors de l'élection présidentielle de 2018. Le code électoral est clair. Seul un citoyen de nationalité malgache peut se présenter à l'élection présidentielle. La double nationalité est exclue du code de la nationalité. Cette interdiction est également inscrite dans l'article 46 de la Constitution. « *Toute personne perd la nationalité malgache qui acquiert volontairement une nationalité étrangère.* » L'opposition demande la destitution du président. Une commission d'enquête parlementaire sera constituée.

**23/06 - Marc Ravalomanana appelle l'armée à prendre ses responsabilités.** « *Je vous appelle, l'armée malgache et les institutions qui ont pleine autorité pour protéger la souveraineté et les intérêts du pays, prenez vos responsabilités au plus vite, face à cette situation,* a-t-il fait entendre avant d'ajouter que *le président ne devrait plus diriger la cérémonie du 26 juin et l'armée ne devrait plus suivre ses ordres, L'armée malgache est le symbole de la souveraineté nationale car elle a été constituée le jour où nous avons recouvré notre indépendance. Ces militaires malgaches ne doivent pas accepter d'ordres émanant d'une personne ayant une autre nationalité s'ils défendent fermement cette souveraineté nationale* ».

**23/06 - Tant que la HCC n'a pas été saisie par les personnalités autorisées par la Constitution, elle ne peut pas donner son avis sur la nationalité d'Andry Rajoelina, selon son président, Florent Rakotoarison.** Dans cette liste de hautes personnalités habilitées figurent les chefs d'institution ou le quart des membres composant l'une des assemblées parlementaires, les organes des collectivités territoriales décentralisées, le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCCDD). A l'exception du parti APM qui a adressé une demande à l'endroit de la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa, afin qu'elle consulte la HCC, les membres de l'opposition n'ont pas encore annoncé leur intention d'enclencher cette procédure.



**30/06 - Une plainte au pénal relative à la nationalité du président déposée au parquet d'Antananarivo,** a indiqué la présidente de l'association ADM (Action pour le développement de Madagascar) et de plateforme de l'opposition RMDM diaspora basée en France. « *Nous avons dénoncé le fait que le président Andry Rajoelina ait perdu sa nationalité en vertu des articles 42 et 43 du Code de la nationalité et qu'il l'ait dissimulé. Il a donc enfreint la loi en se présentant aux élections* », soutient Fanirisoa Ernaivo, présidente de l'ADM et ancienne présidente du Syndicat des magistrats de Madagascar. « *Nous avons porté plainte pour trahison, espionnage, usage de faux et atteinte à la sûreté de l'État* », ajoute celle qui était aussi candidate à la présidentielle de 2018. Se référant à l'article 131 de la Constitution, la directrice de cabinet de la présidence, Romy Voos Andrianarisoa, fait savoir que le président de la République est « *uniquement justiciable devant la Haute Cour de Justice* » et qu'« *il ne peut être mis en accusation que par l'Assemblée nationale. (...) Une fois de plus, nous assistons à une manœuvre de déstabilisation de la part d'acteurs politiques qui ont peur d'affronter les urnes dans le cas où le président se présenterait* », poursuit-elle. La HCC qui peut statuer sur la déchéance ou non du chef de l'État n'a pas été saisie. Une saisine qui peut être effectuée par des chefs d'institution ou après un vote des deux tiers des députés.

## Autres questions

**01/06 - Doris Rakoto Samuel, épouse de Mahery Lanto Manandafy, influenceur politique actuellement en prison, interdite de manifestation.** Elle avait donné rendez-vous à une foule acquise à sa cause, du côté du lycée Jean Joseph Rabearivelo afin de faire une marche jusqu'à la place du 13-Mai où une manifestation était prévue. Une fois le groupe arrivé sur place, des échauffourées avec les forces de l'ordre n'ont pas tardé. Après 45 minutes de bras de fer, Doris Rakoto Samuel a été refoulée en dehors de la place alors que Nambinina Raherimampianina, leader du mouvement Gasy Leo, a été arrêté. « *J'appelle à l'ouverture de la place du 13-Mai afin que les Malgaches puissent s'exprimer librement* », a-t-elle lancé. « *Après mûre réflexion, Mahery Lanto Manandafy, mon mari, et moi avons décidé d'avancer. J'appelle donc ceux d'entre vous qui estiment que la destruction du pays, par Rajoelina et Ntsay, n'est plus acceptable, à se lever* », avait posté Doris Rakoto Samuel sur les réseaux sociaux deux jours avant. Un appel à manifestation qui a tout de suite placé les forces de l'ordre en alerte. Le lieutenant-colonel Tojo Raoilijon, commandant de groupement de la gendarmerie Analamanga, a indiqué que « *Madagascar est un Etat de droit. Il faut respecter les lois et nous sommes là pour cela. De plus, cette manifestation n'a pas eu d'autorisation.* » Depuis le 31 mars, avec la déclaration de Justin Tokely, ministre de l'intérieur, il est strictement interdit de tenir des réunions publiques en plein air ou sur la voie publique. Elles doivent avoir lieu en salle. « *A moins de six mois du premier tour de la présidentielle, le pays s'enfonce dans un climat politique malsain* », conclut Midi, qui s'interroge : « *S'agit-il d'une manœuvre politique savamment orchestrée afin de retarder l'échéance électorale ou tout simplement d'agissement d'un citoyen las de la situation qui prévaut dans le pays ? La question commence à se poser.* » L'épouse de Mahery Lanto Manandafy a martelé son intention de revenir bientôt sur la place du 13-Mai. Quelques heures après son arrestation, le leader de Gasy Leo a reçu le soutien des partis de l'opposition. « *La loi sur le rassemblement politique sur laquelle le régime Rajoelina s'appuie est déjà caduque* », a fait entendre, par exemple, Vonison durant le Talkshow Miara Manonja Andrianjato. Le sort de Nambinina Raherimampianina est entre les mains du tribunal d'Anosy qui doit de prononcer dans les prochains jours.

**03/06 - Nambinina Raherimampianina, membre de la plateforme politique Gasy Leo, a été placé en détention provisoire à la prison d'Antanimora.** Deux chefs d'inculpations ont été retenus à son encontre : outrage aux autorités et attroupement sans autorisation sur la voie publique.

**06/06 - Après l'arrestation et la mise sous mandat de dépôt à Antanimora du leader de la plateforme Gasy Leo, Nambinina Raherimampianina, Doris Rakoto Samuel a été placée sous contrôle judiciaire.** Très tôt le matin, des éléments de la gendarmerie ont interpellé chez elle l'épouse de Mahery Lanto Manandafy. Attroupement et manifestation sur la voie publique sans autorisation et outrage aux forces de l'ordre sont les chefs d'inculpation retenus à son encontre. Son combat concerne surtout la liberté d'expression et d'opinion. Elle a d'ailleurs appelé les autorités à ouvrir la place du 13-Mai afin que les Malgaches puissent s'exprimer librement.

**17/06 - Doris Rakoto Samuel, femme de Mahery Lanto Manandafy, et Heritsitohaina Nambinina, leader de la plateforme Gasy Leo, plaident non coupables.** Elles ont été jugées pour manifestation interdite, attroupement sur la voie publique sans autorisation et outrage aux forces de l'ordre par gestes et paroles. Le verdict sera connu le 23 juin. « *Pour moi, c'était une manifestation d'opinion en tant que citoyenne, une façon d'exprimer des idées. Nous marchions sur le trottoir sans avoir embarrassé la circulation. Je n'ai pas insulté les forces de l'ordre.* », argumente Doris Rakoto Samuel. « *Avez-vous eu l'autorisation ?* », lui demande le magistrat du siège. « *Exprimer mes opinions, en tant que Malgache, je ne devrais pas avoir besoin d'une autorisation... La population aurait pu montrer l'injustice, les frustrations et ce qu'elle revendique. J'ai fait une vidéo en direct et il n'y avait pas d'injures. Les gens qui m'ont entourée étaient mes gardes du corps et des chanteurs folkloriques* », répond-elle. « *Vous admettez que vous avez publié sur les médias et Facebook que vous iriez sur la Place du 13-Mai. Est-ce une incitation du public ou pas ? La présence des tambours, est-ce pour attirer les gens ? Pourquoi avoir dû y mettre du 'sôva' (des chants polyphoniques traditionnels), des vacarmes pour susciter l'attention des badauds à Analakely ?* », interroge le ministère public. Doris Rakoto a rappelé que le sôva a toujours accompagné les luttes. « *Quand les gendarmes vous ont fait monter dans la voiture, avez-vous résisté ou pas, Doris ?* », enchaine-t-il. Les avocats ont à leur tour procédé à leur plaidoirie au cours de laquelle ils ont suggéré l'acquittement de leurs clientes, tout au moins au bénéfice du doute. Des applaudissements ont fusé pendant que Me Maka invoquait un exemple. La liberté provisoire demandée pour Nambinina a été refusée.

**24/06 - Deux ans de prison avec sursis pour Doris Rakoto Samuel, la femme de Mahery Lanto Manandafy, et Nambinina Raherimampianina, leader de la plateforme Gasy Leo,** a annoncé le tribunal d'Antananarivo. Ils sont accusés de manifestation interdite, d'attroupement sur la voie publique sans autorisation et d'outrage aux agents de la force publique.

**08/06 - Maroantsetra - Mananara : la création de la 24ème région, dénommée Ambatosoa, adoptée en conseil des ministres.** La balle est désormais dans le camp du Parlement qui devra décider en dernier ressort. Sur le plan politique, cette décision devrait avoir un impact positif pour le pouvoir. Le taux de popularité

d'Andry Rajoelina reste en effet intact dans ces deux districts, observe *Midi*. La question est désormais de savoir si le Parlement va se prononcer en faveur du texte. Le député de Fénéry Est, Mohamad Ahmad qui soutient le « *Mihava Tour* » de Siteny Randrianasoloniaiko a déclaré en effet qu'il s'opposera à l'adoption d'une loi qui ampute sa région de deux districts. Selon le député de Toamasina, Roland Ratsiraka, la création de cette nouvelle région « *n'a pas été mûrement réfléchie, elle résulte d'une décision prise précipitamment à des fins purement électorales.* »

**17/06 - La création de la 24e région dénommée Ambatosoa a été adoptée par l'Assemblée nationale.**

Composée des districts de Maroantsetra et de Mananara Avaratra, elle regroupe 36 communes dont 20 réparties dans le district de Maroantsetra et 16 dans le district de Mananara Avaratra. Ambatosoa est une région à fort potentiel minéral, agricole et de pêche.

**12/06 - Alors que les mandats des députés touchent à leur fin, aucun dossier de mise en accusation d'anciens responsables étatiques n'est encore parvenu à la HCJ, suite à de multiples reports.**

La commission en charge de la procédure fera une autre tentative, à l'occasion de la session parlementaire en cours. Son président, Honoré Tsabotokay, invite les présidents de chaque groupe parlementaire à discuter du sujet afin qu'ils puissent convaincre leurs collègues à voter le texte. Une démarche qui se heurte également au très fort absentéisme des élus, la majorité d'entre eux étant déjà en précampagne. Depuis l'ouverture de cette session, une vingtaine seulement fait acte de présence. 13 dossiers relatifs à la mise en accusation d'anciens ministres, premier ministre ou députés, déposés à la Chambre basse, sont en attente d'examen. Lors de la présentation de son rapport annuel, le CSI a déploré le fait que les députés n'aient rien validé en cinq ans de mandat.

**14/06 - Trois sites sur les quinze prévus pour recevoir les compétitions de la XIe édition des JIOI de 2023 à Madagascar sont jugés « acceptables » par L'Express. Les douze autres sont « en état de délabrement. »**

La rénovation des infrastructures sportives pour recevoir la majeure partie des compétitions serait au point mort. Hormis « *les pseudo-réparations tape-à-l'œil de quelques travailleurs présents sur les sites visités par les membres du CIJ, aucun des grands travaux n'a jamais démarré* ». Le conseil des ministres a pris la décision d'octroyer une subvention au Comité d'organisation des Jeux des îles (COJI) mais personne ne sait à combien s'élève le montant, quelles en sont les modalités de gestion et de décaissement, quels en sont les signataires, déplore le quotidien.

**18/06 - Le nouveau Coliseum implanté dans l'enceinte du Rova d'Antananarivo inauguré.**

La cérémonie d'inauguration du « *Kianja Masoandro* », réalisation fortement contestée, aura lieu dans le cadre de la réouverture au public du Rova d'Antananarivo, notamment du Palais de Manjakamiadana. En marge de l'inauguration du Rova, monument défini comme nouveau symbole de l'unité nationale, Andry Rajoelina a lancé un appel à la fierté nationale, saisissant l'occasion pour montrer qu'il était bel et bien malgache, en dépit des polémiques sur sa double nationalité : « *Personne ne pourra effacer le fait qu'on soit Malgaches et nul ne peut changer le sang malgache qui coule dans nos veines* », a-t-il lancé. L'inauguration coïncidant avec la fête des pères et avec ce contexte politique, Andry Rajoelina a évoqué son rôle de « *père de la Nation* ». En tant que tel, il dit « *donner sa vie pour servir notre cher Madagascar* ». Il entend ainsi « *mettre toutes [ses] forces pour veiller sur le peuple malgache et le protéger ainsi que pour prendre soin des générations futures* ». « *L'amour d'un père* », écrit-il dans une publication sur Facebook, « *sacrifie tout pour ses enfants* ». Pour lui, un père aimant est toujours « *prêt à veiller sur ses enfants, à les éduquer et à prendre soin d'eux aux côtés de leur mère* ».

**21/06 - Le Collectif des citoyens d'origine malgache monde (2CO2M) fait part de ses inquiétudes et souhaite ardemment un éclaircissement transparent de la part des hautes institutions et instances juridiques.**

Dans une lettre ouverte, le 2CO2M invite, entre autres, la HCC, le Sénat et l'Assemblée nationale à prendre leur responsabilité face à la situation.

**21/06 – Election des gouverneurs de région et de province : du provisoire permanent.**

« *Nous sommes actuellement en phase transitoire. Il y a des étapes à suivre pour leur mise en place et le moment viendra où l'Etat prendra une décision sur la mise en place de personnes élues à la tête des provinces et des régions* », a indiqué Justin Tokely. Dès le retour d'Andry Rajoelina à la magistrature suprême en 2019, le décret de nomination des chefs de région a été abrogé pour faire place aux gouverneurs de région nommés par le pouvoir. Cette nomination de gouverneurs avait suscité de vives polémiques. Selon la loi, en effet, les chefs de région doivent être élus au suffrage direct. Saisie, la HCC avait déclaré que la désignation de l'organe exécutif de la région par le pouvoir central avait un caractère temporaire en vue du passage effectif au statut de collectivité territoriale décentralisée. Le gouvernement était prié de s'exécuter dans un délai raisonnable. « *Cinq ans après, les gouverneurs de région sont toujours là, d'autres ont été limogés et remplacés. Le transitoire tend ainsi à devenir permanent.* », écrit Tribune.

**24/06 - Marc Ravalomanana : ses douze éléments de sécurité permanents rappelés sur ordre de la primature.** Information confirmée par Me Eloi, avocat de l'ancien président et du bureau politique du TIM. La loi de 2013 relative aux privilèges statutaires des anciens présidents stipule qu'« *il est attribué aux anciens présidents de la République et aux anciens chefs d'Etat un détachement de douze éléments de sécurité permanents dont la mission consiste à assurer leur sécurité et leur protection ainsi que celle de leur famille et de leur résidence. Les fonctionnements et les modalités de mise en œuvre de ce détachement de sécurité sont fixés par décret* ». Nous nous demandons quelles sont les raisons de cette violation de ses droits, déclare son avocat.

## ► Diplomatie

**02/06 - Guerre en Ukraine - Madagascar maintient sa neutralité.** Dans son discours, à l'entame de la réception pour la fête nationale américaine, la cheffe de la diplomatie a réaffirmé la neutralité de la Grande île. « *Face au contexte géopolitique mondial, défini plus particulièrement par la situation en Ukraine, Madagascar aimerait réaffirmer sa position de neutralité* », a lancé la ministre Yvette Sylla. Une déclaration qui a surpris l'assistance. Personne ne s'attendait, vraisemblablement, à ce que le sujet soit abordé dans le discours officiel d'usage en pareilles circonstances. La membre du gouvernement a argumenté ses propos : « *Cette position mûrement réfléchie repose sur la culture et la tradition du Fihavanana. Une tradition qui prône l'idéologie de la parenté. Elle repose également sur l'espoir de voir une solution aboutissant à une paix. Le dernier vote de Madagascar à l'Assemblée générale des Nations unies a été un appel à la paix* », a-t-elle soutenu.

**10/04 - Russie - Madagascar: renouvellement de la coopération.** La célébration de la fête nationale russe s'est tenue en présence du président du Sénat, du ministre de la défense et du ministre des affaires étrangères par intérim. L'ambassadeur russe, Andreev Andrey Vladimirovich, a renouvelé le soutien de son pays à Madagascar, notamment dans ses revendications sur les îles Eparses. Il a également annoncé que son pays va continuer à aider Madagascar en vue de sa croissance économique et la protection de sa souveraineté nationale, sans oublier l'octroi de formations et de bourses aux étudiants, notamment en matière de santé.

**14/06 - Dans un communiqué conjoint, le ministère des affaires étrangères et l'ambassade de Russie affirment la volonté des deux pays d'intensifier leur coopération dans divers domaines.** « *Les deux parties sont convaincues de l'importance de continuer les partages et de travailler ensemble afin d'approfondir les relations à travers une coopération élargie et ouverte à d'autres domaines d'intérêts communs* », peut-on lire dans le communiqué qui commémore le 50ème anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Plusieurs axes de développement de nouveaux partenariats sont envisagés, visant à « *mieux faire face aux défis économiques accentués par les crises mondiales au niveau sanitaire, environnemental et politique* ». « *Le gouvernement malagasy apprécie le soutien continu de la Russie dans le processus d'émergence et de développement de Madagascar* », précise la missive. Madagascar réaffirme sa position de non-aligné et réitère sa volonté de coopérer avec tous les pays malgré le conflit qui fait rage entre la Russie et l'Ukraine. Les relations entre Madagascar et la Russie semblent intactes malgré le vote de Madagascar en faveur d'une résolution de l'ONU exigeant le retrait des troupes russes d'Ukraine au mois de février.

**14/06 - S'exprimant sur le conflit russo-ukrainien, Andry Rajoelina a confié que Madagascar veut continuer à travailler avec tous les pays, y compris la Russie.** « *Cela ne veut pas dire que nous prenons position en faveur des uns ou des autres* », souligne-t-il. Le chef de l'Etat a indiqué vouloir se concentrer sur les besoins de la population, « *sans que d'autres pays apportent des problèmes chez nous. Nous avons déjà suffisamment de soucis pour nous développer. Nous voulons rester neutres. Nous ne sommes pas responsables de cette guerre, même si nous n'y sommes pas insensibles* », ajoute-t-il.

**06/06 - Une rencontre en perspective entre Andry Rajoelina et Emmanuel Macron dans le courant du mois de juin.** Il est probable qu'elle se tienne en marge du Sommet sur le climat, à Paris. Un événement à l'initiative de la France. Le locataire de l'Elysée convie ainsi les chefs des États vulnérables aux changements climatiques, notamment les pays africains, pour discuter d'un « *nouveau mécanisme de financement* ». Ce serait la 4ème rencontre entre les deux hommes depuis le début du mandat d'Andry Rajoelina, en 2019. À chacune de leurs rencontres, des sujets délicats ont été au menu des discussions, notamment celui sur les îles Eparses. « *Une commission mixte rassemblant les ministres malgache et français des Affaires étrangères doit se réunir prochainement pour avancer sur ce sujet* », affirme Andry Rajoelina. L'autre sujet de friction est l'emprisonnement de deux ressortissants français (affaire Apollo 21). Reconnus coupables de tentative d'assassinat contre le locataire d'Iavoloha pour l'un, de complicité dans cette affaire pour l'autre, Paul Rafanoharana et Philippe Marc François sont condamnés respectivement à 20 et 10 de travaux forcés. En décembre, l'information selon laquelle des négociations pour un transfèrement des deux condamnés en France seraient en cours a été chuchotée. Le transfèrement est une procédure prévue dans l'accord de coopération judiciaire entre l'Hexagone et Madagascar. « *Aujourd'hui, il y a déjà eu deux demandes en ce sens. L'une a été rejetée et l'autre est en train d'être étudiée par la justice malgache, qui je rappelle, est indépendante*, réplique Andry

Rajoelina. Cette décision aura aussi des dimensions politiques parce que les faits qui leur sont reprochés sont très graves. La situation de ces deux Français fait actuellement l'objet de discussions avec les autorités françaises. »

**10/06 - Rencontre entre Andry Rajoelina et Emmanuel Macron au Palais de l'Élysée.** D'après les informations émanant de la Présidence, la tenue de la présidentielle a figuré parmi les points saillants de cette entrevue. Le président Macron aurait annoncé le soutien de la France à l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques. Il aurait exprimé son intérêt à contribuer au financement de la présidentielle à travers le Basket fund et annoncé la mobilisation d'observateurs électoraux français. Il encouragera l'Union Européenne à se mobiliser dans ce sens. Parmi les projets de développement soutenus par le gouvernement français figure un programme d'irrigation d'envergure destiné à couvrir le Sud. Emmanuel Macron et Andry Rajoelina ont également discuté du redressement de Madagascar Airlines. La France envisagerait de contribuer au redéploiement de sa stratégie, avec le concours d'Airbus. La France prévoit d'appuyer le développement de l'énergie solaire dans la Grande île, ainsi que le développement de son domaine maritime. Andry Rajoelina a souligné à cet égard l'importance de la modernisation du chantier naval de la SECREN à Antsirana. Andry Rajoelina va participer au Sommet de Paris pour un nouveau Pacte financier mondial. Plusieurs dirigeants africains vont y participer. Ce sera une occasion pour le numéro Un malgache de militer pour le déblocage des financements du Fonds vert pour le climat destiné aux pays victimes des changements climatiques. Selon *L'Express*, ni les questions relatives aux Îles Eparses ni l'affaire Apollo 21 n'auraient été évoquées durant l'entrevue. *Tribune* écrit : « *A moins de six mois de la fin de son mandat, et jusqu'à preuve du contraire, Andry Rajoelina a visiblement échoué dans cette affaire [des îles Eparses] et les espoirs de résolution de ce vieux contentieux de plus de cinquante ans s'amenuisent.* »

**17/06 - Évasion de prison : le cas Houcine Arfa évoqué à l'Assemblée nationale française.** Houcine Arfa, français d'origine maghrébine, s'était évadé de la prison de Tsiafahy en 2017 alors qu'il était en détention préventive. Cinq ans après les faits, le sujet connaît des rebondissements. Cet ancien collaborateur du président Rajaonarimampianina a pu s'évader de la maison de force dans des conditions rocambolesques, lors d'une prétendue sortie médicale à l'hôpital. Il en a profité pour prendre la poudre d'escampette avant d'atterrir en Europe après avoir mis le cap sur une Mayotte. Un cas qui a tenu en haleine le gouvernement de l'époque étant donné que le nom de la ministre de la justice Élise Alexandrine Rasolo a été cité dans l'affaire. Celle-ci a été interpellée en possession de liasses de billets, des euros, qu'elle aurait reçues au prix de son silence et de son inertie. Houcine Arfa est connu de l'entourage de l'ancien président pour avoir travaillé avec le service de sécurité présidentielle. Le sujet est de nouveau soulevé à l'Assemblée nationale française par le député LIOT de Guadeloupe Olivier Serva qui veut prendre sa défense devant les autorités françaises. L'élu affirme que ce ressortissant français a été « *victime de rupture d'égalité de la part du gouvernement* ». Plusieurs démarches ont été entamées selon lui pour mobiliser les autorités françaises : des « *envois de multiples lettres au président de la République, à l'ex-ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ainsi qu'à l'ancienne cheffe du bureau de la protection des détenus au ministère des affaires étrangères* ». L'élu regrette le « *silence et l'inactivité du gouvernement* » face à ces interpellations. « *Aucune procédure officielle n'a été entamée en vue de sa libération* », poursuit-il, demandant des explications à la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Catherine Colonna. Une évasion qui a pu avoir lieu « *au prix de plusieurs dizaines de milliers d'euros versés* », reconnaît néanmoins le député avouant à l'Assemblée l'existence de faits de corruption. Il dénonce en outre « *des conditions de détentions inhumaines* » subies par Houcine Arfa. Il a été « *victime d'actes de torture et d'humiliation de la part de ses codétenus et des surveillants pénitenciers, qui le mènera à une grève de la faim. Il ira jusqu'à tenter de mettre fin à ses jours* », affirme-t-il.

**02/06 - Madagascar est mobilisée dans son combat pour récupérer les trois crânes de Sakalava emportés par l'armée française après la bataille de 1897 avec les troupes coloniales.** Andry Rajoelina suivrait personnellement l'évolution des négociations menées entre son pays et Paris pour ramener dès cette année les trois crânes actuellement conservés au musée de l'Homme à Paris. Selon Lalatiana Rakotondrzafy, ministre de la culture, porte-parole du gouvernement, en charge des pourparlers avec l'ancienne puissance coloniale, le processus de restitution a connu de très grandes avancées. Il se heurte toutefois à des obstacles législatifs du côté français. « *L'idéal pour nous serait de récupérer ces trois crânes cette année 2023, qui correspond à une fête du peuple Sakalava célébrée tous les 7 ans. Tant que ces crânes n'auront pas été restitués, le peuple Sakalava ne pourra pas faire son travail de deuil* », a-t-elle prévenu.

**07/06 - « A l'approche de l'élection présidentielle La désinformation à l'international fait rage », titre La Vérité.** Cette vague s'est intensifiée en l'espace d'une semaine, constate le quotidien, inondant les lecteurs du monde entier par un tsunami de contre-vérités. En effet, des articles ne se basant sur aucune information vérifiable sont publiés sur des sites étrangers. Ils ciblent souvent - pour ne pas dire quasi-systématiquement - les dirigeants du pays et font état de relations difficiles voire conflictuelles au sein de la sphère présidentielle. Il y est aussi question de promotion d'un tel autre, en tant que futur candidat. Ces articles font aussi écho d'informations autour du soutien d'une puissance étrangère à un candidat en particulier. « *La question se pose*

est de savoir qui est à la manœuvre. Il faut retenir que les sites qui publient ces articles sont basés pour la plupart dans des pays d'Afrique de l'Ouest. Des confrères locaux rapportent en effet avoir été contactés par des confrères du continent, pour publier des articles payants. Les articles sont signés par des journalistes aux patronymes malgaches. De là à dire que les articles et donc la campagne est menée depuis la Grande île même, il y a un pas que certains seraient ainsi tentés de franchir. »

**07/06 - « Ravatomanga, le pari de la France », titre Actu Cameroun<sup>7</sup>. Paris l'aurait assuré d'un soutien international aux prochaines élections.** « La politique menée par Andry Rajoelina, qui a pris ses fonctions en 2019, a suscité une grande inquiétude de la part des dirigeants français. Rajoelina, considéré par les Français comme un jeune politicien progressiste, est rapidement tombé en disgrâce à l'Élysée. La France ne cherche pas à résoudre les problèmes de Rajoelina liés au manque de financement, y compris pour l'organisation des élections, considérant que le président malgache n'exprime pas suffisamment de loyauté envers la France et l'UE. En outre, la violation des libertés politiques de l'opposition, leur persécution et l'interdiction des manifestations sur ordre de Rajoelina sont critiquées. Les tentatives de Rajoelina d'accroître sa popularité en raison des différends territoriaux sur les îles Éparses ainsi que son refus de tout compromis avec la France dans l'affaire Apollo 21 et l'extradition de ressortissants français, n'ont fait que susciter la perplexité et la colère de Paris, qui a reporté depuis des mois la visite prévue de la ministre française des affaires étrangères Catherine Colonna. (...) La France a perdu patience après la liaison du président malgache avec le groupe paramilitaire russe Wagner, qui, selon le rapport d'Emirates Policy Center, a directement soutenu l'élection de Rajoelina et les activités de son gouvernement. (...)

**La candidature d'Ery Rajaonarimampianina est controversée en raison d'un certain nombre de scandales de corruption qui ont entouré sa présidence.** (...) En outre, la position électorale d'Ery est très faible en raison de sa faible popularité par rapport aux autres candidats, ainsi que de son absence prolongée à Madagascar et de sa faible participation à la politique du pays. L'ex-président envisagerait pour lui-même le rôle de chef de la transition, s'attendant à ce que les élections échouent. Ery a été vu à plusieurs reprises lors d'événements avec Marc Ravalomanana et Siteny Randrianasoloniaiko, et envisagerait peut-être de rejoindre une coalition avec l'un d'eux.

**La candidature de Marc Ravalomanana, président de 2002 à 2009, n'est pas non plus très populaire en France.** Âgé de 73 ans, le chef du parti TIM est considéré par Paris comme un candidat faible qui ne pourra pas garantir les intérêts de la France sur la Grande île. (...) Ravalomanana est considéré comme un 'perdant', en raison de sa perte de pouvoir en 2009 lors de manifestations. En outre, selon les rumeurs, Ravalomanana n'a pas l'intention de prendre une place sérieuse au pouvoir, espérant monétiser sa popularité afin de négocier avec Rajoelina un traitement préférentiel dans un certain nombre de domaines d'exportation qui l'intéressent, y compris les exportations de vanille.

**On sait que le personnel de l'ambassade a tenu une série de réunions avec Roland Ratsiraka, Hajo Andrianainarivelo et Siteny Randrianasoloniaiko.** (...) La rencontre des diplomates avec Siteny, un jeune homme politique qui se positionne comme un candidat politique lié à la Russie, aurait mis fin à un fiasco alors que Siteny refusait de communiquer en français et accusait les diplomates d'"aspirations coloniales".(...)

**Une candidature aurait été envisagée avec Emmanuel Macron : celle de Mami Ravatomanga, chef du groupe Sodiat,** conseiller informel du président Rajoelina, ainsi que l'une des personnes les plus riches de Madagascar. « Son alliance avec Rajoelina a donné une fissure à l'été 2022. Les principaux différends entre le président et son puissant allié concernent les questions de monopolisation du secteur des exportations de vanille et de litchi. (...) Les responsables français ont réussi à conclure un accord avec Mami, le persuadant de son plein soutien international aux prochaines élections, en échange de la loyauté et de la garantie des intérêts économiques français, y compris sur un certain nombre de contrats dans le secteur de l'énergie. »

**10/06 - L'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, président du groupe Sodiat, nommé consul honoraire de Côte d'Ivoire à Madagascar.** L'information a été publiée sur le compte Twitter de Dominique Ouattara, première dame de Côte d'Ivoire. Mamy Ravatomanga a qualifié ses actions humanitaires de « d'admirable engagement ». Ce qui l'aurait motivé à « venir bénéficier de son expérience », « le nouveau consul honoraire étant également actif dans le domaine humanitaire, à travers sa fondation Sodiat », rapporte L'Express.

**15/06 - Le président malgache et son homologue sudafricain Cyril Ramaphosa ont décidé de joindre leurs efforts pour la protection des Zones économiques exclusives (ZEE) et des territoires maritimes partagés** sur des thématiques couvrant la pêche illicite, la lutte contre toutes formes de trafics (dont l'or), la protection et la valorisation commune des ressources maritimes et naturelles. Ils ont aussi convenu de la nécessité de plus de collaboration en matière judiciaire. Concernant le trafic de l'or, l'Afrique du Sud est un point de transit essentiel pour les trafiquants qui acheminent le métal précieux à destination et en provenance de Dubaï, l'un des principaux acteurs mondiaux de l'industrie aurifère. Les deux pays envisageraient également une collaboration au sein d'une école navale formant des experts pour les deux pays et plus largement

<sup>7</sup> <https://actucameroun.com/2023/06/07/presidentielle-2023-madagascar-ravatomanga-le-pari-de-la-france/>

pour l'océan Indien. Les deux présidents se sont rencontrés en marge du Sommet de l'OIT à Genève. Cyril Ramaphosa a exprimé son souhait de se rendre à Madagascar dans le cadre d'une visite officielle.

**14/06 - Du 12 au 17 juin Madagascar soumettra officiellement la 2e partie du dossier de candidature pour l'inscription du « Hira gasy » sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco.** Si les experts jugent la candidature conforme, une 3e évaluation aura lieu en septembre. C'est à ce moment-là que les décideurs, représentant des pays membres de l'Unesco, se réuniront lors du Comité intergouvernemental, du 4 au 9 décembre 2023, pour prendre une décision finale. Cette inscription potentielle constituerait une reconnaissance historique majeure pour la culture malgache et ses traditions musicales emblématiques.

**27/06 - Fête nationale du 26 juin - Les éléments des forces armées françaises dans la zone Sud de l'océan Indien (Fazsoi) écartés du défilé militaire à la dernière minute.** Leur participation avait été annoncée au début de la cérémonie. Les militaires français étaient dans la ville depuis quelques jours et s'apprétaient à faire leur apparition au stade de Mahamasina. Pourtant, au bout de plusieurs heures d'attente, aucun militaire des Fazsoi n'est entré en scène. Cette absence de dernière minute suscite des questionnements. L'état-major de l'armée est resté silencieux sur le sujet, tout comme les Fazsoi.

**30/06 - Catherine Colonna, ministre française des affaires étrangères, à Madagascar le 7 juillet pour une visite éclair.** Ce déplacement était au départ prévu fin avril, puis reporté à la fin du mois de mai. Deux sujets qui seront certainement à l'ordre du jour : les préparatifs de l'élection présidentielle et l'épineux dossier des îles Eparses. Le transfèrement en France de Philippe François, un des condamnés dans l'affaire Apollo 21, a trouvé récemment son aboutissement.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**08/06 - La Grande île est sollicitée pour présenter sa candidature pour le prochain mandat du Comité contre la torture des Nations unies.** Le vote pour le renouvellement des cinq membres de ce comité doit intervenir le 19 octobre durant la 19ème réunion des Etats parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le comité souhaite que Madagascar présente des « *experts d'une haute intégrité et dont les compétences et l'expérience dans le domaine des droits de l'homme sont reconnues* ». La personne doit être « *de haute moralité et faire preuve d'impartialité* ». Un appel à candidature a été lancé par le ministère de la justice.

### **► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements**

**29/06 - Traité sur le commerce des armes: des émissaires des Nations unies à Madagascar.** Elaborer une stratégie afin de gérer et maîtriser la circulation des armes à feu, tel est l'un des objectifs de la réunion qui s'est tenue au ministère de la défense nationale dans le cadre du suivi de la réalisation du Traité sur le commerce des armes (TCA) dont Madagascar est signataire. Dirigée par le ministre de la défense, le général Josoa Rakotoarijaona, la réunion s'est déroulée en présence des émissaires des Nations unies, de l'UA, de l'UE, ainsi que du TCA. Le ministre a rappelé les étapes accomplies par Madagascar concernant le traité. « *Un accord sur le commerce des armes a été déjà établi en 2016 et la commission en charge du dossier a été mise en place deux ans après, en 2018. Malheureusement, la crise sanitaire du Covid-19 a stoppé net les efforts accomplis* », a-t-il indiqué. La situation revient peu à peu à la normale, avec le soutien des partenaires techniques.

**14/06 - Les forces de défense et de sécurité ont mis hors d'état de nuire quatre supposés dahalo dans le district d'Ambohidratrimo.** Deux sont cités dans le meurtre d'un gendarme. Leur chef, identifié comme étant Tolojanahary Fabrice Rasolondraibe ou Kakaboy, n'avait que 23 ans. Une alerte est parvenue au poste avancé d'Avaratsena Sahalemaka selon laquelle le jeune homme rôdait dans le village depuis plus de trois jours. Il se serait apprêté à commettre des actes de banditisme. Une patrouille a alors été dépêchée pour le surprendre avec sa bande. Il était accompagné de trois autres individus. L'un d'eux portait un fusil de chasse. Tous les quatre se sont enfuis en voyant arriver les gendarmes. Une première fusillade a éclaté, coûtant la vie à Kakaboy. Ses acolytes ont pris la fuite. Les militaires de la Zone de défense et de sécurité (ZDS Ikopa) et les gendarmes de la circonscription ont pu les intercepter et ils ont été mortellement frappés par balle. Parmi les défunts, deux avaient participé à l'assassinat d'un gendarme en service au poste avancé d'Antolojanahary Ankazobe.

**15/06 - Vol de zébus : attaque d'un village par une bande de 50 dahalo armés à Tsiroanomandidy.** Une attaque d'envergure qui a créé une onde de choc parmi les habitants de la région, perturbant leur quotidien et mettant en lumière les défis sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Les bandits ont réussi à s'introduire dans



les enclos des fermes, s'emparant de 60 têtes de zébus. Le fokolonona a alerté la gendarmerie de Tsaratanàna qui a engagé une course-poursuite. Un bandit a été abattu lors d'affrontements qui se sont produits à trois reprises. La bande est parvenue à prendre la fuite.

**17/06 - Mandoto : un gendarme meurt dans un accrochage avec une bande d'une centaine de dahalo. Un second gendarme, deux militaires et quatre civils ont été blessés.** Ayant réussi à s'emparer de 50 têtes de bovidés, les malfaiteurs ont pris la fuite avec leur butin. Quatre gendarmes et quatre militaires sont venus à la rescousse des fokolonona pour suivre la trace des assaillants. Ils sont tombés dans une embuscade, des tirs ont été échangés. Les poursuivants ont été obligés de se replier en laissant les malfaiteurs poursuivre leur chemin. Des renforts ont été envoyés sur place. Un hélicoptère de l'armée de l'air a transporté les blessés à Antananarivo.

**07/06 - Triple meurtre à Fianarantsoa - Au terme du passage au parquet des 108 villageois incriminés, 46 ont été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Fianarantsoa** tandis que 62 autres ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Des mineurs figurent parmi les personnes présentées devant le tribunal mais ils ont néanmoins tous échappé à la prison. Pour mémoire, trois des six occupants d'un tout terrain avaient été tués par une foule furieuse le 27 mai, suite à des rumeurs infondées de vol d'enfants.

**07/06 - Un trafic de bébés porté au grand jour.** Sur les huit personnes incriminées, présentées devant le parquet d'Antananarivo, sept ont été placées sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora. La huitième a bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Une femme compromise dans cette affaire a travaillé dans une maternité de la capitale en tant que sage-femme. Les prévenus cherchaient à vendre deux bébés lorsqu'ils ont été démasqués. Les malfaiteurs avaient kidnappé ces nourrissons pour les emmener à l'hôpital de Befelatanana et tenter d'y trouver preneur. C'est un petit garçon et une petite fille qui en avaient cette fois-ci fait les frais. Les trafiquants ont affirmé qu'ils étaient des jumeaux abandonnés par leurs parents à l'hôpital.

**14/06 - Retour en force des rançonneurs à Manakana Tsaratanàna.** Pour la troisième fois, une famille est prise pour cible. Une somme exorbitante est réclamée. Après une accalmie suite au décès d'un ravisseur notoire et de certains membres de sa bande, une reprise des enlèvements plonge de nouveau dans la peur le district de Tsaratanàna. La commune de Manakana est une plaque-tournante des actes de banditisme où s'inter-croisent les tracés de fuite des bandits qui écuient ces plateaux et vallées isolés. La mise en place d'une unité d'élite disposant d'un char blindé est sollicitée par la population.

**30/06 - Nosy Varika : pour le meurtre de leur propre mère, deux frères ont mortellement été tabassés.** Ils ont été capturés et torturés jusqu'à leur dernier soupir par toute leur famille appuyée par le fokolonona. Le mobile du crime tourne autour d'un problème d'héritage.

**14/06 - Le directeur de l'école primaire publique de Besara, à Antsalova, et un autre individu ont été enlevés par des dahalo.** Leurs ravisseurs menacent de les tuer si leurs familles refusent de verser huit millions d'ariary. Les dahalo ont volé deux bœufs.

## ► Justice, prisons

**15/06 - Préparation de l'Examen périodique universelle (EPU) : il faut surveiller étroitement la pratique de la justice non-étatique communément appelée « Dina ».** Telle est la recommandation adressée au gouvernement dans le cadre d'une étude entamée par le Haut-commissariat des droits de l'homme, le système des Nations unies et des consultant depuis 2021. La restitution provisoire de cette étude a eu lieu avec des responsables étatiques, des personnalités politiques et des organisations de la société civile. Plusieurs pratiques actuelles de Dina sont conformes au droit positif malgache, pallient l'absence ou encore l'inaccessibilité de la justice étatique et garantissent l'harmonie sociale. « *Il est plus facile pour la population de s'entendre avec le comité du Dina plutôt que d'aller devant le tribunal qui peut être très lointain pour certaines localités. Les décisions prises par ces comités sont plus compatibles et se rapprochent le plus de l'attente de la population* » a déclaré Raby Savatsarah, SG du ministère de la justice. Pour Maka Alphonse, ex-président du CFM, la pratique du Dina est bénéfique pour la population. Il est préférable de faire un arrangement à l'amiable sur les conflits et litiges dans les communautés plutôt que d'aller devant le tribunal. Tout cela dans l'optique de préserver le *fihavanana*. « *Mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès !* » s'est-il exclamé. Il existe cependant des pratiques du Dina qui sont contraires aux droits humains avec un non-respect du droit à une justice équitable, des risques de discrimination à l'égard des femmes, des atteintes au droit à la vie et à la dignité humaine, des entraves au droit à la liberté de circulation et d'établissement et des abus de pouvoir. Ce genre de pratiques est puni par la justice puisque la plupart de ces Dina n'ont pas d'homologation. Pour pouvoir être pratiqué, le Dina doit en effet être homologué par la justice et elle doit être précédée d'une discussion entre la population, les responsables locaux et le magistrat du tribunal le plus proche. L'étude débouche sur des recommandations destinées au ministère de la justice, au système des Nations unies, à la société civile,

aux secteurs public et privé, afin que soit renforcé le contrôle des Dina non homologués ainsi que l'éducation citoyenne, l'éducation au respect de la loi et la lutte contre la corruption, notamment des autorités traditionnelles comme les comités du Dina.

**02/06 - Affaire Paul Rafanoharana - Philippe François : une députée française du Rassemblement national, Annick Cousin, interpelle le Quai d'Orsay.** L'élue du Lot-et-Garonne est revenue sur le cas de Philippe François, cet ancien officier français incarcéré à Tsiarahy depuis juillet 2022 et dont l'état de santé inquiète ses proches. Les conditions de détention de ce colonel en retraite sont « *insalubres* » à ses yeux. Il serait en outre « *malnutri* » et aurait perdu beaucoup de poids. Annick Cousin demande à Catherine Colonna, ministre française de l'Europe et des affaires étrangères, de diligenter « *une enquête sur ses conditions de détentions pour savoir si elles sont dignes et si elles respectent les droits de l'homme* ». « *Sa condamnation semble, de plus, juridiquement contestable* » soutient la députée. Une déclaration qui rejoint la thèse soutenue par les soutiens de l'ancien officier qui affirment que « *l'accusation n'a jamais pu présenter d'éléments prouvant son implication et où certaines pièces ont été manipulées* ». Et la députée de poursuivre que « *le pourvoi en cassation a été rejeté l'année passée, il n'y a même pas eu d'examen car la cour a estimé qu'il n'y avait pas de raison sérieuse d'examiner le dossier* ». Annick Cousin demande à Catherine Colonna de faire savoir si « *le procès mené par les juridictions malgaches a été juste et équitable* ». Sénateurs et députés, en 2022, ont plusieurs fois évoqué l'affaire au ministère français des affaires étrangères. Un sujet qui pourrait s'inviter à la prochaine rencontre entre Andry Rajoelina et Emmanuel Macron.

**13/06 - Affaire « Apollo 21 » : des élus RN français font pression sur le dossier Philippe François.** Gisèle Lelouis, élue Rassemblement national (RN) des Bouches-du-Rhône, a interpellé le ministère français des affaires étrangères concernant l'incarcération de l'ancien officier de l'armée française à Madagascar. Elle s'est adressée à Catherine Colonna pour savoir si le gouvernement français dispose d'« *un plan pour le sortir d'affaire* ». Elle estime que « *la France ne ferme pas les yeux sur l'un des siens et ne laisse aucun de ses soldats derrière elle. C'est une question de réputation dans le monde* », affirme-t-elle.

**15/06 - Le général Nicholson Rapo, mis en cause dans l'affaire « Apollo 21 », comme d'autres généraux de l'armée et de la gendarmerie, tous acquittés par la justice, a été promu général de division.** Le conseil des ministres l'a aussi nommé inspecteur général au sein de l'inspection générale de la gendarmerie nationale. Une structure qui, selon *Midi*, « *brille par son silence* ».

**23/06 - L'ex-colonel Philippe François, condamné pour tentative de coup d'État, transféré en France<sup>8</sup>.** Philippe François a été transféré par un vol commercial. Un fourgon des forces de l'ordre l'attendait à l'arrivée, pour être transféré dans un centre de détention de la région parisienne. « *Il s'agit d'un transfèrement et non d'une extradition* », a précisé une source politique malgache, expliquant que ce transfert permet au condamné français de purger sa peine en France.

*Le Figaro* rappelle que Philippe François, 55 ans, reconverti dans les affaires, avait été arrêté à Madagascar en juillet 2021 dans l'affaire dite « *Apollo 21* ». La justice l'avait condamné la même année en première instance, décision confirmée l'année suivante en cassation. Il était incarcéré depuis son arrestation à la prison de haute sécurité de Tsiarahy. À Madagascar, les travaux forcés et le bagne ont été abolis en 2010 mais la notion est restée et correspond en pratique à une peine de prison. Au total, 20 personnes ont été mises en cause dans cette affaire, dont des membres des forces spéciales soupçonnés d'avoir été recrutés pour former un commando en vue de perpétrer le coup lors d'une opération répondant au nom de code « *Apollo 21* ». Un fusil de chasse, un document compromettant intitulé « *Budget Apollo 21* » et d'importantes sommes en liquide ont été retrouvées par les enquêteurs. Philippe François a été reconnu coupable d'avoir joué les complices en dissimulant le projet à travers une société écran. Il avait été condamné en même temps que le franco-malgache, Paul Rafanoharana. Ancien conseiller d'Andry Rajoelina et considéré comme le cerveau du complot, Paul Rafanoharana avait écopé de 20 ans de prison assortis de travaux forcés. Il n'a pas bénéficié d'un transfert à ce stade, selon ses avocats.

**25/06 - Après Philippe François, le franco-malgache Paul Maillot Rafanoharana demande à purger sa peine en France.** Paul Maillot Rafanoharana, considéré par les autorités comme « *le cerveau du complot* », n'a pas bénéficié du même traitement et purge toujours sa peine de vingt ans ferme sur l'île. Une décision discriminante selon son avocat Pierre-Olivier Sur, qui demande à ce que le transfèrement de son client fasse aussi l'objet d'un accord diplomatique entre les deux pays. Sur ce cas, le groupe de travail sur les détentions arbitraires de l'ONU est saisi, tout comme le Quai d'Orsay, précise l'avocat. « *Il faut que le même travail (que*

---

La fille de l'ex-officier français, Constance Wagner Françoise, témoigne (12'55)

<sup>8</sup> [https://www.lefigaro.fr/international/madagascar-l-ex-colonel-philippe-francois-condamne-pour-tentative-de-coup-d-etat-transfere-en-france-20230623?utm\\_source=CRM&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=20230624\\_NL\\_ACTUA-LITES&een=3cf9aa8ca026101c0692f6364136a4fd&seen=2&m\\_i=dStKssefBtVGd9Ta-tiY5\\_UMUBF68aCJMt5qg%2BqW1G9M5n9KKqJppavp\\_b7EghSAV83UNAPN\\_9X5JwqWbqpgqKaimRQgzZN03da](https://www.lefigaro.fr/international/madagascar-l-ex-colonel-philippe-francois-condamne-pour-tentative-de-coup-d-etat-transfere-en-france-20230623?utm_source=CRM&utm_medium=email&utm_campaign=20230624_NL_ACTUA-LITES&een=3cf9aa8ca026101c0692f6364136a4fd&seen=2&m_i=dStKssefBtVGd9Ta-tiY5_UMUBF68aCJMt5qg%2BqW1G9M5n9KKqJppavp_b7EghSAV83UNAPN_9X5JwqWbqpgqKaimRQgzZN03da)

pour Philippe François, ndlr) avec la même efficacité, intervienne pour notre client », ajoute-t-il. « Je rappelle qu'il a servi en France, qu'il est sous-officier de gendarmerie, Saint-Cyrien et qu'il est en réalité français, précisément Franco-malgache. Malheureusement pour lui, il a toute la culture française de droits de l'homme et de libertés publiques et c'est la raison pour laquelle aussi son incarcération doit être extrêmement difficile à vivre tellement elle est hors-la-loi, hors norme. »

**27/06 - Philippe Marc François : « Son transfèrement basé sur une coopération judiciaire », dit le ministre de la justice.** « Il s'agit d'un transfèrement et non d'une libération. Que ce soit clair, il continuera de purger sa peine de dix ans de travaux forcés en France » a-t-elle expliqué. Le cas de Philippe Marc François a été examiné par les ministères de la justice des deux pays avant la décision de le ramener en France, là où il purgera sa peine de travaux forcés. « Ce n'est pas une faveur mais une application des textes et de convention, a-t-elle affirmé.

**03/06 - Les six militaires accusés d'agression contre des civils à Avaradoha n'ont pas bénéficié de la liberté provisoire demandée par leur avocat lors de l'audience.** Les six soldats sont poursuivis pour coups et blessures volontaires, tentative de meurtre, abus de pouvoir. Durant le procès, la famille des victimes a demandé des dommages-intérêts de un million à 40 millions d'ariary. Selon l'explication des militaires, deux d'entre eux n'ont pas participé à l'agression mais ont essayé de calmer la situation. La scène a été filmée et la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, enflammant la toile et suscitant une profonde émotion. Le ministère de la défense a annoncé le licenciement des six militaires impliqués. Verdict le 8 juin.

**13/06 - Crimes environnementaux.** En collaboration avec le ministère de l'environnement, le Bianco et l'ENMG, le projet Countering Corruption and Wildlife Trafficking (CCWT) de l'USAID soutient le renforcement de compétences des nouveaux magistrats pour identifier et statuer de manière appropriée sur les cas de trafic d'espèces sauvages, de corruption et de blanchiment d'argent qui y sont associés. De nouveaux modules enseigneront aux magistrats comment aborder et poursuivre les crimes contre l'environnement. « L'intégration de ces modules de formation dans le cursus des magistrats garantira que les futurs membres de la magistrature disposent des mêmes connaissances de base pour gérer les problèmes de corruption, de crimes environnementaux et de blanchiment d'argent à Madagascar. Ces problèmes nécessitent une réponse coordonnée et stratégique, ce que ces modules représentent », a déclaré la DG de l'USAID à Madagascar, Anne N. Williams.

**03/06 - La ministre de la justice, Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, a reçu la visite d'une délégation du Haut conseil des droits de l'homme (HCDH).** Une occasion pour cette dernière de faire le don de matériels informatiques au ministère afin de « renforcer les capacités de protection de défense des droits de l'homme ». D'après la ministre, les droits de l'homme sont parmi les priorités de la justice et de l'administration pénitentiaire. Le désengorgement des prisons fait partie de ses objectifs, au même titre que l'autonomie alimentaire des établissements pénitentiaires. Le HCDH a affirmé sa volonté de soutenir le ministère dans ces actions.

**14/06 - « Le tribunal d'Anosy est "infesté" d'escrocs »,** indique *La Vérité*. Ils soutirent des fonds aux personnes ayant des affaires en cours ou nécessitant un service. Des nombreuses plaintes ont été reçues. Afin d'y remédier, le président du tribunal, le procureur général et le greffier en chef se sont mobilisés pour mettre fin à cette situation. En seulement deux jours, deux escrocs ont été arrêtés. Pour arriver à leurs fins, ils consultent les personnes ayant des proches détenus provisoirement et les convainquent que ces derniers vont être libérés, en échange d'une somme d'argent. Une fois l'argent perçu ils disparaissent.

**05/06 - Une délégation du ministère de la justice dirigée par la ministre Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa et du Pôle anti-corruption ont effectué une visite surprise en soirée à la maison centrale d'Antanimora** en vue de surveiller les mouvements des détenus durant la nuit. Les délégations ont pu constater des vices de forme. Certains détenus ne sont pas mentionnés sur le cahier des charges. Deux détenus manquaient à l'appel et n'ont pas été aperçus sur les lieux au moment du contrôle. Ils auraient fourni un motif valable pour obtenir une autorisation de sortie. La ministre a sommé le chef d'établissement à suivre les nouvelles procédures concernant notamment le décompte des détenus condamnés et de ceux qui sont en attente de jugement. Elle a rappelé aux responsables le droit des détenus à une égalité de traitement, notamment pour les autorisations spéciales de sortie. Il s'agissait pour la ministre de la seconde visite surprise dans cet établissement.

**07/06 - La ministre de la justice compte réduire à néant les issues pour les sorties « arrangées » au niveau des prisons.** « Le travail au service ou pour la commodité personnelle des particuliers, qu'ils soient magistrats, fonctionnaires publics ou personnes privées est interdit » aux détenus, a souligné Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa. Elle a ordonné aux directeurs de « refuser toute nouvelle demande de cession des personnes détenues ». Seuls les détenus qui ont rempli les conditions exigées par les textes en vigueur

peuvent bénéficier de l'indulgence des maisons de détention, ajoute-t-elle. Des consignes qui, selon *Midi*, risquent de rencontrer des résistances pour leur application.

**17/06 - La capacité de prison des femmes de Manjakandriana sera doublée à l'issue de travaux de réhabilitation et d'extension.** Les travaux sont financés par l'AFD à hauteur de 2 milliard d'ariary. « *La capacité de l'établissement est actuellement de 60 personnes, elle sera bientôt étendue à 120. L'augmentation de la capacité d'accueil et les futurs transferts apporteront une première réponse à la surpopulation carcérale très importante de la Maison centrale d'Antanimora* », indique l'AFD. *De nouveaux dortoirs, un nouvel atelier dédié aux activités qui occuperont les détenues et de nouvelles toilettes figurent parmi les infrastructures à construire dans le cadre de ces travaux. Les bureaux de l'administration et l'information du greffe seront également dotés de nouveaux équipements, outre la dotation d'une voiture pour le transport des prévenues vers le tribunal de première instance d'Antananarivo.* »

**22/06 - Les étudiants de la première promotion du Master 2 en droits de l'homme de la faculté de droit et des sciences politiques (FDSP) de l'université d'Antananarivo ont effectué une visite à la maison centrale d'Antanimora.** Ils se sont notamment rendus dans le quartier des mineurs, apportant aux 120 détenus des produits de première nécessité. Les enfants ont aussi été sensibilisés à leurs droits Cette action s'inscrit dans le cadre de la célébration du mois de l'enfance et du 75ème anniversaire de la DUDH. Éloignés de leurs familles, souvent sans moyens financiers, les mineurs détenus se sentent abandonnés. Ils sont majoritairement issus de milieux sociaux défavorisés, ce qui empêche leurs familles et proches de leur rendre régulièrement visite. Beaucoup d'entre eux ne sont pas encore jugés. Une situation qui affecte considérablement leur état psychologique.

## ► Gouvernance

**02/06 - 46 milliards d'ariary ont été détournés au sein des administrations, soit près de 10 millions d'euros, selon le rapport d'activités 2022 des Pôles anti-corruption (PAC).** Mises en place il y a près de cinq ans à Antananarivo et il y a moins de trois ans à Majunga, ces juridictions spécialisées sont chargées de traiter les affaires de grande corruption. Abus de fonction, détournements de deniers publics, corruptions actives et passives, faux et usage de faux : telles sont les principales infractions jugées par les PAC. Des infractions commises, entre autres, par des directeurs et cadres de services administratifs ou encore des membres de l'exécutif et des corps législatifs. « *On laisse faire au niveau de l'administration publique. Ce sont les premiers responsables qui se servent* », déplorent des membres de la société civile. Environ 300 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement, précise le rapport des PAC. « *Malgré les difficultés causées par des ressources humaines et des infrastructures insuffisantes, les PAC avancent progressivement* », indique la coordinatrice de ces juridictions, Rivonandrianina Rabarijohn. Les ressources budgétaires sont insuffisantes pour mettre en place ces juridictions spécialisées dans les quatre autres ex-provinces de l'île, ce qui sonne comme un manque de volonté politique, estiment certaines organisations engagées dans la lutte contre la corruption. Un bilan dans un contexte où les PAC ont été fragilisés, notamment par le retrait de plusieurs infractions de leurs champ de compétences au profit des juridictions de droits communs et par des tergiversations concernant la fin de mandat des magistrats et greffiers du Pôle anti-corruption de la capitale.

**10/06 - La descente aux enfers de la Jirama - Selon Roland Ratsiraka, les problèmes récurrents de délestage dépassent la simple mauvaise gestion.** Les employés et les dirigeants ne sont pas responsables de cette situation. « *La corruption ne se trouve pas au niveau de la Jirama mais plus haut* », soutient-il. Il demande au gouvernement de révéler la vérité sur la corruption généralisée liée aux livraisons de carburant, dont les factures dépassent les 50 millions de dollars par an. « *Nous payons tous très cher [l'électricité], que ce soit la population ou les entreprises, mais certaines personnes très proches du régime touchent cet argent, comme cela a été le cas durant la Transition* », a-t-il poursuivi, rappelant l'existence d'une affaire portée devant le Bianco qui a conduit au limogeage, en 2019, du directeur de la région Analamanga. « *Un homme d'affaires proche du chef de l'Etat était impliqué dans une affaire de location de 9 groupes fictifs, pour un montant de 80 milliards d'ariary* », a-t-il révélé. « *Nous attendons la suite* », a-t-il indiqué.

**06/06 - Près de 6 milliards d'ariary d'avoir gelés par l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI), selon le bilan de sa 1<sup>ère</sup> année d'activité,** traduite par des gels de comptes bancaires et des saisies de biens liés à des infractions de corruption et de détournement. Conformément à sa mission d'exécution des décisions judiciaires, émanant notamment des pôles anti-corruption d'Antananarivo et de Mahajanga, l'ARAI n'a pas reçu jusqu'ici de décisions de confiscations définitives. En revanche, elle a gelé 391 comptes bancaires dans lesquels sont détenus 5,9 milliards d'ariary, 2 066 euros de devises et 185 véhicules. Des sites de conservation ont été créés à Antananarivo et à Toamasina pour détenir ces biens qui comprennent des voitures de luxe, plusieurs véhicules tout-terrain et un bateau. 27 seront mis en vente aux enchères publiques. Le directeur général de l'ARAI entend élargir son champ d'intervention à d'autres infractions économiques, plus

coûteuses à l'économie et sources d'entrées d'argent pour l'Etat. Entre autres, le pillage et le trafic de ressources naturelles, le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains, le défaut de rapatriement de devises, le recouvrement des dettes, l'utilisation de crypto-monnaies à des fins de corruption, etc... Il suggère qu'une partie des fonds recouverts soit affectée au financement des activités de lutte contre la corruption ou au fonctionnement des organes anti-corruption.

**10/06 - Améliorer le climat des investissements. Tel est l'objectif du Samifin pour éviter que le pays ne tombe dans la liste grise du Gafi.** Cela implique la mise en œuvre de plusieurs recommandations allant de la révision des textes sur le blanchiment de capitaux jusqu'à la sécurisation des investissements. 23 recommandations sur 40 sont à appliquer d'ici 2025, date du rendez-vous malgache d'évaluation. Dans ce but, le Samifin a mis en place une task force composée des ministères de la justice et de la pêche, du Pôle anti-corruption (Pac), de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (Arai), d'Interpol et de la Banque centrale. « *Cette task force nous aidera à trouver les meilleures stratégies pour redresser la situation de Madagascar* », indique le DG du Samifin, Mamitiana Rajaonarison. Plusieurs pays sont déjà tombés dans la liste grise du Gafi, dont l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Mozambique, la RDC. Ils font face de ce fait à des restrictions sur les transactions internationales, les correspondances bancaires ou encore les coopérations internationales.

**15/06 - Pôle anti-corruption (PAC) : le processus d'élection du représentant de la société civile en cours.** Confié par le CSI au président fondateur de l'association Hafari Malagasy, ONG œuvrant dans la défense des droits de l'homme et le développement social, Jean Nirina Rafanomezantsoa, le processus pour l'élection de la personne qui occupera ce poste au sein du Comité de suivi-évaluation des Pôles anti-corruption (CSE PAC) est en cours. Le CSE PAC a pour mission de garantir le bon fonctionnement des PAC, de servir de garant de son indépendance, de constituer le comité de recrutement des magistrats, en collaboration avec les représentants du CSM.

**08/06 - La mise en œuvre du projet portant sur l'identifiant unique fait partie des plus gros chantiers du gouvernement.** « *Le projet est la base de l'initiative de transformation digitale* », déclare Frédéric Rajaokarivony, DG du développement numérique au ministère du développement numérique, de la transformation digitale, des postes et télécommunications. Ce projet a été initié par le gouvernement via le ministère de l'intérieur en 2018 à travers le comité national de coordination en charge de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil et d'établissement des statistiques d'état-civil. En 2022, le projet de gouvernance digitale et de gestion de l'identité (Prodigy), en charge de mettre en œuvre le projet, a annoncé que « *cinq millions de Malgaches devraient bénéficier de leur identifiant unique d'ici deux ans et trois mois* ». Pendant cette année, sept régions ont été choisies pour mettre en œuvre la phase pilote du projet.

**14/06 - Une nouvelle escroquerie cible les personnes cherchant un emploi avec des arnaqueurs prétendant appartenir au Comité des Nations unies pour le commerce et l'environnement (UNCTE).** Ces escrocs utilisent des méthodes sophistiquées pour soutirer de l'argent aux candidats potentiels. L'arnaque commence par l'envoi d'un e-mail conviant les personnes intéressées à envoyer leur curriculum vitae. Les victimes sont d'abord invitées à passer une visite médicale chez un médecin de leur choix, prétexte pour gagner la confiance des candidats et obtenir des informations supplémentaires. Les arnaqueurs demandent ensuite aux candidats de se soumettre à un interrogatoire de 50 questions. Après avoir recueilli suffisamment d'informations, ils leur envoient une lettre d'offre d'emploi pour un poste à New York et exigent que les candidats sélectionnés participent à une formation obligatoire d'orientation. Ils leur promettent de fournir un logement, moyennant le paiement d'une taxe. Enfin, les arnaqueurs demandent aux victimes de régler des frais d'obtention de visa.

**16/06 - Syndicat des inspecteurs des domaines : « Nous ne sommes pas protégés dans l'exercice de notre fonction, nous faisons face à des obstructions et des pressions ».** Ces dernières années les inspecteurs des domaines sont souvent cités, à tort ou à raison, dans des affaires de corruption ou encore de litiges fonciers. « *Jouant un rôle central dans le développement du pays, les inspecteurs des domaines sont souvent poursuivis injustement* », affirme leur syndicat.

**24/06 - Joslina Tsaboto, directrice générale par intérim de la Cnaps, a comparu devant la juridiction du Pôle anti-corruption et placée en détention préventive.** Plusieurs chefs d'inculpation ont été retenus durant son audition : détournement de deniers publics, favoritisme et abus de fonction. Un recrutement massif d'une centaine de personnes a éveillé les soupçons alors qu'aucune décision allant dans ce sens n'était parvenue au conseil d'administration. Une seconde vague de 80 recrutements avait été annoncée. Elle rejoint donc en prison son prédécesseur, Mamy Rakotondrainibe, placé sous mandat de dépôt avec quatre autres membres du conseil d'administration, depuis mars 2022. Les trois directeurs généraux de la Cnaps successifs ont été, ainsi, tous accusés de malversations financières. Raoul Arizaka Rabekoto a été reconnu coupable de détournement de deniers publics. Il a été condamné à dix ans de travaux forcés et à une peine d'amende de 500 millions d'ariary. Il a pris la fuite à l'étranger, avant d'être arrêté au Bénin fin 2021. Depuis, on ignore où il est.

En 2022, c'est son successeur entre 2019 et 2022, qui a été envoyé de manière préventive en prison. Une source auprès de l'administration pénitentiaire affirme qu'il serait encore à Antanimora. La dernière en date, c'est le placement sous mandat de dépôt de Josline Tsaboto, après seulement une année à la tête de la CNaPS.

**27/06 - Les mesures de redressement de la CNaPS, mises en œuvre par Joslina Tsaboto, ont suscité des mécontentements, en haut lieu, selon le .syndicat des employés.** Cette situation pourrait être à l'origine de l'arrestation inattendue de la DG par intérim, réputée, dit-on, pour sa droiture et son impartialité. La CNaPS n'aurait recruté cette année que 12 nouveaux employés, contre un besoin évalué à 226. La DG pi a également mis en œuvre des réformes difficiles, notamment en remplaçant certains responsables, des proches ou des parents de personnalités influentes. Pour le syndicat, les accusations portées contre Joslina Tsaboto doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et d'un procès équitable. Il est crucial de respecter la présomption d'innocence jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie. « *En écoutant toutes les interventions des employés, on a vu que cette dame est intègre et on a vu qu'elle a une politique correcte concernant l'administration de cette société*, affirme Herizo Andrianavalona, président national de la Solidarité Syndicale de Madagascar. *Elle a effectué beaucoup de corrections en ce qui concerne l'administration de la société, par exemple en évitant les décaissements inutiles et les décaissements qui peuvent nuire à la société. Il y a des gens bien placés, en haut, qui la forcent à faire ces décaissements et c'est pour cela qu'on lui a fait un coup bas. Nous dénonçons cela avec force. (...) Elle dérange certaines personnes dans les hautes sphères et on l'accuse à tort et à travers de faire des recrutements par népotisme* ». Cette affaire soulève en tous cas des préoccupations quant à la gouvernance de la CNaPS et à l'indépendance de ses décisions. Les syndicalistes exigent que la nomination du futur DG se fasse de manière transparente et basée sur des critères d'aptitude et d'intégrité. Il est grand temps, disent-ils, que les dirigeants arrêtent de considérer la CNaPS comme une « *vache à lait* ».

Selon *Le Journal de l'île Rouge*, le premier ministre aurait décidé l'arrestation de Joslina Tsaboto sur l'ordre de l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga pour deux raisons : toutes les sociétés du groupe Sodiati doivent de l'argent à la CNaPS et Mamy Ravatomanga cherche à placer l'un de ses complices à sa tête. Rinah Rakotomanga, présidente du C.A de Madagascar Airlines, ex-conseillère à l'ambassade de Madagascar à Paris, aurait forcé le conseil d'administration de la CNaPS à débloquer des fonds pour sauver la compagnie, lourdement endettée.

## ► Droits des femmes

**03/06 - Le mouvement Nifin'Akanga réagit suite au viol d'une enfant âgée de 12 ans et qui se retrouve enceinte.** Le mouvement féministe pro-choix pour la dépénalisation de l'avortement souligne que ce cas n'est pas isolé : de nombreuses autres fillettes sont confrontées au viol et à l'inceste à Madagascar. « *Malheureusement, l'interruption de grossesse issue du viol/inceste demeure illégale à Madagascar. Ces enfants sont triplement victimes : victimes de ces violences sexuelles, victimes de devoir cesser d'être un enfant et de devenir un enfant mère, victimes de l'imposition d'une loi caduque et hypocrite et renoncer ainsi à un avenir* », regrette le mouvement Nifin'Akanga. La proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse modifiant et complétant certaines dispositions du code pénal inclut spécifiquement l'interruption de grossesse résultant d'un viol/inceste. Cette proposition de loi reste mise de côté par le bureau permanent de l'Assemblée, indique-t-on. Nifin'Akanga ne cesse de réclamer la légalisation de l'ITG et condamne ce « *boycott injuste et non respectueux des processus démocratiques* ». Nifin'Akanga appelle à ce que cette loi soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions parlementaires. Il appelle également les citoyens et citoyennes conscients à manifester leur soutien à cette proposition de loi.

## ► Droits de l'enfant, albinisme

**10/06 - Les jumeaux restent un tabou chez les Antambahoaka.** Historiquement, cette interdiction amène les mères à rejeter leurs enfants jumeaux à la naissance. Certaines rompent cet interdit en gardant leurs enfants mais elles affrontent de nombreux problèmes par la suite. À travers une exposition de 11 œuvres photographiques, intitulée « *Fady Kambana* » ou jumeaux maudits, Christian Sanna, artiste Malgache-italien, originaire de Nosy Be, évoque à l'Institut Français de Madagascar « *les droits des enfants malgaches à la lumière des droits internationaux* ».

**06/06 - Un garçon albinos âgé de 7 ans assassiné.** Il a été retrouvé mort sur la route près de Belo sur Tsiribihina. Ses yeux avaient été arrachés.

**14/06 - Albinos Madagascar poursuit son combat.** La conseillère spéciale de l'association, également juge pour enfants, Rose De Lune Rejojarisoa, a adressé un message public lors de la célébration de la Journée

internationale de sensibilisation à l'albinisme. « *La violence et les discriminations contre les personnes souffrant d'albinisme doivent être arrêtées. Les albinos sont des êtres humains et l'albinisme est une maladie héréditaire rare et non contagieuse* », a-t-elle indiqué. Dans son communiqué, le Collectif des Français d'origine Indienne de Madagascar (CFOIM) dénonce lui aussi des cas de kidnapping et de violence allant jusqu'aux meurtres de personnes atteintes d'albinisme, ces deux dernières années.

**13/06 - Lutte contre le travail des enfants dans les mines de mica : alliance de six grandes ONG - l'Alliance Joining Forces internationales - pour un projet novateur.** Financé par l'UE, ce projet consiste à contribuer à la réduction du travail des enfants sous ses pires formes au Burkina Faso, au Mali, au Malawi et à Madagascar. Il sera mis en œuvre par Terre des Hommes Pays-Bas et Save the Children, en étroite collaboration avec des partenaires locaux, telle que la Plateforme de la société civile pour l'enfance (PFSCE) qui compte 60 associations membres. « *Nous allons ainsi mettre en place des garderies dans les mines de mica pour que les enfants puissent bénéficier en même temps d'activités pédagogiques et ludiques. Il y aura également une éducation à la parentalité positive pour les parents. Certains d'entre eux ne souhaitent pas faire travailler leurs progénitures mais ils ne savent pas trop comment s'y prendre et nous allons faire en sorte qu'ils aient des activités génératrices de revenus* », selon Philémon Ndremana, le chef du projet ACTE. Ces ONG internationales formeront les enfants des villages d'extraction du mica aux droits de l'enfant et aux aptitudes de la vie quotidienne. Elles plaideront auprès des responsables au niveau national pour que des mesures soient prises afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants. « *Le renforcement des systèmes de protection de l'enfant à tous les niveaux est essentiel. Cela commence par donner aux enfants les moyens de se sentir valorisés, respectés et en sécurité au sein de leurs familles et de leurs communautés et de faire entendre leurs voix.* » Dans son rapport de 2019, Child Labour in Madagascar's Mica Sector de Terre des Hommes Pays-Bas et SOMO rapportent que 10 000 enfants environ travaillent dans le secteur du mica dans le Sud.

## ► Santé

**02/06 - Les leaders traditionnels participeront activement aux activités du ministère de la santé pour la sensibilisation à la vaccination et à la planification familiale.** Dans le cadre de cette nouvelle approche, ils vont se rendre dans les communautés pour les inciter à faire vacciner leurs enfants. Le taux de couverture vaccinale a connu une baisse considérable depuis la pandémie ; s'ajoutent à cela les rumeurs qui ont favorisé la méfiance de la population vis-à-vis des vaccinations de routine. Même sort pour la planification familiale : l'influence négative de l'entourage et de certaines coutumes ont des impacts conséquents sur son utilisation. Pour y remédier, 120 leaders traditionnels, issus de différentes régions, ont répondu présents au symposium national qui s'est tenu à Ivato. Une convention a été signée par la suite avec l'OMS pour améliorer les indicateurs de ces deux volets prioritaires.

**06/06 - Madagascar fait partie des pays d'Afrique subsaharienne où plus de 90 % de la population n'a pas les moyens d'avoir une alimentation saine, selon un rapport de la FAO de 2020.** Le chiffre pour la Grande île atteint 97 % et peut-être encore plus actuellement suite à la pandémie, aux cyclones et aux épisodes de sécheresse dans le Sud. Dans son approche, la FAO définit un régime alimentaire sain comme étant un « *régime qui répond aux besoins énergétiques quotidiens ainsi qu'aux exigences des directives alimentaires et diététiques établies par le pays* ». Le coût d'un régime alimentaire sain serait de l'ordre de 10 000 ariary par personne.

**11/06 - Quatre pilotes de drone recrutés pour la réalisation du projet de livraison des intrants en santé sexuelle et reproductive dans le Grand Sud et le Sud-Est sont prêts à se déployer sur le terrain.** Le projet, financé par l'ambassade du Japon et mis en œuvre en partenariat avec le ministère de la santé, cible 60 centres de santé dans les localités difficiles d'accès.

## ► Education, université

**12/06 - 31 500 enseignants Fram ont été intégrés dans la fonction publique en 3 ans.** Le recrutement de nouveaux enseignants Fram est interdit depuis 2014. La sélection des titularisables est basée sur l'ancienneté, les diplômes académiques ou les certificats de formation pédagogiques. Une attention particulière est portée aux enseignants Fram qui enseignent dans les établissements publics depuis plusieurs années et qui sont âgés de plus de 45 ans.

**07/06 - La loi sur l'autonomie des universités, soumise à son contrôle pour la seconde fois, en instance auprès de la HCC depuis plus de 5 mois.** Après avoir corrigé leur copie, l'Assemblée nationale et le Sénat ont successivement adopté le 29 novembre et le 15 décembre la proposition de loi présentée par des députés, enseignants à l'université. C'est cette version corrigée qui est en souffrance au niveau de la HCC, qui veut

sans doute éviter un nouveau bras de fer avec les enseignants-chercheurs, sous peine de réveiller la poudrière que constitue le milieu universitaire. Qui plus est, à quelques mois de l'élection présidentielle.

**14/06 - Autonomie universitaire : la loi de nouveau jugée anticonstitutionnelle par la HCC.** Une publication qui survient après des mois durant lesquels le texte était en instance auprès de cette institution. Du côté des enseignants-chercheurs, la décision est fort mal venue. « *L'on veut absolument définitivement enterrer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique à Madagascar. Il est à genoux depuis des années déjà* », confie à *Midi* avec amertume un enseignant-chercheur. Dans une récente déclaration, le Seces somrait les autorités de satisfaire leur revendication d'ici la fin du mois. En cas de non-résolution des problèmes, le syndicat annonçait qu'il ferait appel au président de la République pour qu'il « *procède au remerciement des responsables incompetents* » Le syndicat ne s'est pas encore prononcé sur la suite qu'il entend donner à la décision de la HCC. Jugée déjà non-conforme à la Constitution en février 2022, une nouvelle mouture du texte avait été soumise au Parlement. Elle a été par la suite adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat en décembre 2022. Puis elle est revenue à la HCC aux fins de contrôle de constitutionnalité avant sa promulgation. Pour la HCC, la loi doit se limiter à l'autonomie des universités. Le statut et le régime des établissements publics et d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ne sont pas prévus par la loi fondamentale et doit relever du domaine réglementaire. De même, l'octroi d'une immunité juridictionnelle aux enseignants et chercheurs viole le principe d'égalité de tous devant la loi, explique la HCC. Dans la proposition de loi, les enseignants et chercheurs ne peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires en raison des enseignements qu'ils dispensent, des recherches qu'ils effectuent ou qu'ils publient ou qu'ils communiquent par voies de médias dans le respect de l'éthique et de la déontologie. En avril 2022, mécontent du premier rejet de la HCC, le Seces avait décidé de deux journées d'universités et de centres de recherche morts.

**12/06 - L'enseignement supérieur en danger, selon le syndicat des enseignants-chercheurs.** Une déclaration qui fait suite au conseil national du Seces. Dégradation des infrastructures, manque de moyens, non-paiement du personnel... Le syndicat dénonce l'inaction de l'Etat. « *L'enseignement supérieur et la recherche scientifique ne font pas partie des priorités des dirigeants actuels* », regrette-t-il. Le Seces s'inquiète notamment de la suspension des cours dans plusieurs départements universitaires du fait du non-paiement des vacataires depuis quatre ans. Des enseignants non-fonctionnaires qui viennent pallier le manque de personnel et qui prennent en charge 70 % des enseignements. Un manque de moyens qui touche aussi la recherche depuis de nombreuses années font savoir les enseignants-chercheurs, qui déplorent aussi un nombre important d'infrastructures « *en ruine* » « *Si l'État ne réagit pas, les universités et les centres de recherches vont fermer* », préviennent-ils, alors que le pouvoir se targue d'avoir ouvert ou de prévoir l'ouverture des centres universitaires dans les régions Itasy, Vakinankaratra et Analanjirofo, Melaky, Sava, Anosy et Sofia.

**Les enseignants permanents des universités publiques recevront sous peu la dernière tranche (50 %) des heures complémentaires au titre de l'année universitaire 2018-2019.** Les vacataires auront aussi la leur (75 %), annonce *La Vérité*. Le ministère de l'enseignement supérieur affirme avoir transféré aux trésoreries générales les montants correspondants, à elles d'organiser le paiement. Pour les retraités qui sont privés de leurs pensions, le ministère indique avoir déjà versé les subventions avec les salaires du personnel administratif et technique mais des universités n'ont pas versé les cotisations. Selon des indiscretions rapportées par le quotidien, une dizaine d'anciens présidents des universités seraient passibles de peine d'emprisonnement pour détournements si l'enquête sur les destinations de ces cotisations non versées était ouverte. Le ministère accuse également le Seces de faire de la rétention d'information dans un but de manipulation.

**22/09 - Le Seces menace de décider la fermeture de l'ensemble des universités publiques après la fête nationale en cas de refus du gouvernement d'accéder à ses demandes** après le conseil national qu'il a tenu les 8 et 9 juin. Les revendications sont, entre autres, le paiement des salaires des vacataires, des indemnités de recherche et d'investigation, la titularisation des enseignants-chercheurs, le reclassement et le recrutement. Les enseignant-chercheurs donnent jusqu'au 30 juin aux gouvernants pour trouver une solution.

## ► Médias, communication

**01/06 - Le journal *La Gazette de la Grande île* fait son grand retour sur Internet sous le nom *Le Journal de l'île Rouge***<sup>9</sup> Le site web n'était plus accessible depuis le 31 mars ainsi que la version papier. De nombreux observateurs avaient invoqué des raisons politiques derrière cette censure déguisée en affaire privée. *La Gazette* est en effet connue pour être un vrai contre-pouvoir et pour dénoncer les injustices et les méfaits de politiciens de tous bords, y compris des membres du gouvernement. Un hébergement web aux Etats-Unis a été choisi et contrairement à l'ancienne version, le site est sécurisé.

<sup>9</sup> <https://lgdi-madagascar.com/>



**03/06 - Entrave au libre accès à l'information : l'Ordre des journalistes (OJM) monte au créneau.** Des plaintes ont été reçues de journalistes émanant de cinq régions. Dans la région Diana, des journalistes ont été empêchés de collecter des informations relatives à l'incendie d'un groupe électrogène. Dans l'Atsinanana, trois journalistes ont fait l'objet d'une enquête pour s'être intéressés à un litige foncier, d'autres ont été pris à partie et ont fait l'objet d'une campagne de dénigrement pour avoir enquêté sur une affaire de démolition. A Analanjirifo, des journalistes ont été forcés de suivre les consignes imposées lors de couvertures médiatiques au risque d'être menacés de « *rapports à charge* ». Enfin à Analamanga, plusieurs journalistes se plaignent de ne pas avoir obtenu de l'administration les informations sollicitées. L'OJM appelle à la « *cessation des actes pouvant constituer des obstacles à cet accès à l'information y compris les intimidations et menaces perpétrées par certains dépositaires du pouvoir, élus et nommés, à l'encontre des journalistes* » dans l'exercice de leurs fonctions. « *Le problème permanent, c'est la difficulté d'accès aux sources d'informations, surtout au niveau des agents de l'État* », détaille Monica Rasoloarison, présidente de l'OJM. L'Ordre demande notamment la sortie de la loi sur l'accès à l'information à caractère public. « *Nous sommes dans une année électorale et nous voudrions mettre les choses au point dès maintenant. Nous voulons protéger les journalistes face aux éventuelles pressions* », ajoute la présidente de l'OJM. « *Nous apprécions le rôle de l'OJM. Il est parfaitement dans son rôle de protéger les journalistes et moi, en tant que ministre de tutelle, j'ai lancé un appel pour qu'ils puissent travailler librement* », a indiqué la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy.

**14/06 - Lola Rasoamaharo, PDG de La Gazette, a été condamné à cinq ans de prison ferme, 20 millions d'ariary de dommages-intérêts et 10 millions d'ariary d'amende** pour extorsions de fonds au détriment de Victoire Brigitte Razaka qui a porté plainte. En revanche, Lola Rasoamaharo a été relaxé par le tribunal pour prescription dans la plainte déposée par la Jirama pour factures impayées. La Jirama avait pourtant saisi tout le matériel du journal après l'arrestation et la mise en détention provisoire de Lola Rasoamaharo le 25 mars. En dépit de cet acquittement, les biens ayant fait l'objet d'une saisie conservatoire au siège du quotidien à la suite de cette affaire de vol d'électricité restent confisqués, leur sort dépendra de la décision de la Cour d'appel commercial. Les avocats de Lola Rasoamaharo ont annoncé leur intention de faire appel. Ils ont pour ce faire affirmé détenir des preuves attestant que leur client ne s'est pas livré à des extorsions de fonds, encore moins à une diffamation. Ils ont rappelé que le PDG de *La Gazette* n'était pas présent à Madagascar au moment des faits. Lola Rasoamaharo a été arrêté le 25 mars puis placé sous mandat de dépôt à Antanimora le 27 mars.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **Ressources naturelles, foncier**

**07/06 - Le nouveau code minier passe en deuxième lecture à l'Assemblée. Le texte adopté par la Chambre basse a été amendé par le Sénat.** Le texte dans sa version actuelle a reçu l'avis favorable des organisations de la société civile qui saluent la prise en compte de leurs propositions. Il y a, notamment, l'optimisation des contributions socio-économiques du secteur avec la création du Fonds minier d'investissement social et communautaire malgré des modalités de gestion à consolider. Il y a également la révision à la hausse du taux de redevance et ristourne qui passe de 2 % à 5 % et la priorisation des ressources locales dans l'approvisionnement et dans le recrutement. La société civile note également l'adhésion aux principes et exigences de transparence et de bonne gouvernance et la réduction de la durée de validité des permis miniers. La société civile note cependant que « *dans les 5 % de redevances, 2 % seulement reviennent aux collectivités territoriales. Notre préoccupation, c'est qu'il y aura encore une recentralisation des recettes* », a-t-elle déclaré. Dans la répartition des 3 % de redevances, elle plaide pour une affectation de parts aux entités telles que la Cour des comptes, l'Office national pour l'environnement, l'établissement chargé de recherche et d'exploration géologique au sein du ministère des mines et des ressources stratégiques et l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

**06/06 - Communiqué du Craad-OI et de la société civile : pour qui travaillent les autorités et les élus de Madagascar ?**<sup>10</sup> Avec l'adoption à la quasi-unanimité des parlementaires des différentes lois récemment révisées - à l'instar de la loi sur les investissements, du code minier, ainsi que des deux dernières lois sur les propriétés privées non titrées - dans lesquelles le respect et la protection des droits des communautés ont été ignorés malgré les alertes lancées par la société civile, toutes les conditions sont réunies pour laisser libre cours à la violation des droits des communautés

Nous faisons actuellement face à une vague de cas d'accaparement de terres résultant de la mise en place de grands projets dont certains sont qualifiés de « *projets présidentiels* », et par conséquent, d'expulsions et expropriations forcées d'un nombre croissant de communautés locales. Ni les droits procéduraux des communautés, ni les règles applicables dans ce genre de situation n'ont été respectés. Dans la plupart des cas il

<sup>10</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/77/90/448497/133281459.pdf>

Il y a eu une soi-disant « consultation publique » à la va vite n'impliquant que quelques personnes, tandis qu'aucun affichage ni information conséquente concernant les différents projets n'ont été fournis. A titre d'exemple :

- Les communautés de l'île de Sakatia (district de Nosy Be) viennent d'être informées que le projet hôtelier de la société Green Madaland auquel elles se sont opposées depuis plusieurs années, vient d'obtenir un bail emphytéotique de 99 ans et d'être désigné « projet présidentiel », et que ces communautés devraient s'attendre à « être déplacées » très prochainement.
- Les communautés d'Andraingina (district de Moramanga) viennent d'apprendre que les terres qu'elles cultivent vont accueillir un projet présidentiel sous la forme d'un parc solaire. Ces communautés vont donc devoir être expulsées.
- Le projet d'extraction de terres rares à Ampasindava (district d'Ambanja) vient d'être racheté par la société australienne Harena qui a déposé une demande de conversion de son permis de recherche et qui s'apprête à rouvrir le site minier malgré l'opposition des communautés affectées, ainsi que les interpellations de la société civile au sujet des impacts de ce projet sur les écosystèmes et les droits fondamentaux des populations.
- Le projet Base Toliara, qui a été suspendu par décision du conseil des ministres en 2019, semble mener ses opérations en toute impunité sans qu'aucune mesure officielle levant la suspension de ses activités n'ait été publiée par le gouvernement, provoquant conflits au sein de ces communautés. Outre ses impacts environnementaux et sociaux dévastateurs et irréversibles, la réouverture de ce projet les expose à la perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, ainsi qu'à la violation d'un large éventail de leurs droits fondamentaux.
- La construction de l'autoroute Antananarivo-Toamasina pour laquelle la procédure de consultation publique a failli être occultée faisant fi des droits de milliers de citoyens qui, de toute évidence, n'auront aucunement le droit de ne pas consentir à ce projet présidentiel.

Les droits humains constituent l'un des piliers du respect de l'Etat de droit, sans lequel ni le développement social et économique, ni la stabilité politique de Madagascar ne sauraient être assurés, conclut le communiqué

**08/06 - Des discussions autour du futur régime fiscal de la principale mine de Madagascar, QMM.** La filiale de Rio Tinto qui extrait de l'ilménite a vu sa convention propre à la fiscalité et au régime douanier échoir en février 2023. Elle doit désormais être à nouveau renégociée avec l'Etat. La plateforme des organisations de la société civile sur les industries extractives a organisé un atelier pour discuter des différents scénarii de révision de ce texte cadre. Du nouveau régime fiscal et douanier dépendra l'avenir de QMM et de ses 2 000 salariés (11 000 emplois induits). C'est ce qu'affirment en filigrane les responsables du géant minier. « On est à la recherche d'un partenariat gagnant-gagnant, avec l'Etat (actionnaire à hauteur de 20 %), explique Jessica Ranohefy, directrice des relations d'entreprise de QMM. On est donc à l'écoute des différentes propositions et des recommandations émises par toutes les parties prenantes. Ce qui est important, comme dans toutes les négociations, c'est à la fois un régime juridique qui soit compétitif, prévisible, parce que c'est important pour l'investissement, mais qui puisse également avoir des retombées tangibles sur les communautés, sur le pays. » Même son de cloche côté société civile qui insiste néanmoins pour que soit revu le format des taxations. Aujourd'hui, QMM est taxée sur ses bénéfices et paie des redevances équivalant à 2 % de ses ventes. « 5 % de taxe sur les ventes d'ilménite, ça c'est ce que nous demandons », veut Clément Rabenandrasana, secrétaire exécutif de l'Organisation de la société civile sur les industries extractives (OSCIE) : « Concernant la répartition de ces redevances, nous aimerions 60 % pour les collectivités territoriales décentralisées et 40 % pour l'Etat central », l'inverse de ce que stipule le nouveau code minier ratifié le 7 juin. « Concernant les taxes sur les bénéfices, ce n'est pas opportun pour nous de se focaliser là-dessus. C'est une perte de temps. Le pays n'est pas en mesure aujourd'hui de suivre vraiment si QMM a fait des bénéfices ou non. Depuis sa création, l'Etat n'a pas encore perçu un ariary de dividende de la part de QMM, pointe Clément Rabenandrasana. Donc il faut se concentrer sur les taxes, indépendamment des bénéfices de la société. » Tous aspirent à ce qu'un accord soit trouvé avant début septembre, note RFI, date à laquelle le chef de l'Etat devra démissionner s'il aspire à se représenter.

**22/06 - L'Etat n'aura pas à régler les 77 millions de dollars que la société Rio Tinto lui avait avancés pour les deux recapitalisations de QMM entreprises en 2012 et en 2015,** lui permettant de rester actionnaire dans ce projet minier. Les négociations dans le cadre du renouvellement de la convention d'établissement de cette compagnie ont permis à l'Etat de se libérer de cette énorme dette, à en croire le compte rendu du conseil des ministres. QMM avait été contraint de procéder à des recapitalisations en 2012 et 2015, compte-tenu de ses difficultés financières. Ces recapitalisations devaient engager chacun de ses actionnaires, dont la société Rio Tinto détenant 80 % du capital et l'Etat avec ses 20 %. Rio Tinto avait alors avancé la part de l'Etat qui n'avait pas les moyens financiers pour souscrire à ces recapitalisations. Ces avances ont constitué une dette de 77 millions de dollars que l'Etat devait rembourser à la multinational anglo-australienne. La nécessité d'une recapitalisation avant fin 2019 avait également été annoncée. Pour garder ses 20 % d'actions, l'Etat devait apporter sa contribution financière, à hauteur de 16 millions de dollars, une somme dont l'Etat ne disposait pas et que Rio Tinto devait de nouveau lui avancer. Cette recapitalisation ne s'est cependant pas faite « puisque les bénéfices dégagés par QMM ont permis d'éviter cette procédure spécifique », avait annoncé

Rio Tinto en juillet 2022. Outre l'effacement de ses dettes, l'Etat a négocié que la société Rio Tinto QMM contribue davantage aux projets de développement de la région Anosy et efface même les dettes que lui doit la Jirama. Dès cette année, QMM versera à l'Etat 12 millions de dollars en guise de dividende anticipé. L'Etat percevra également 40 % des dividendes à partir de cette année jusqu'en 2030 même si l'investissement de départ de QMM n'est pas encore amorti. Cette part de dividende passera à 60 % de 2031 à 2048. QMM doit participer aux travaux de réhabilitation de la RN13 à hauteur de 8 millions de dollars dès l'effectivité de la nouvelle convention. Laquelle prévoit également une augmentation de 4 millions de dollars par an du son budget RSE par QMM.

**23/06 - L'Etat entend faciliter l'extension du projet QMM à Petriky et Sainte-Luce où se situent ses deux autres gisements.** C'est l'un des accords passés entre l'Etat et la société Rio Tinto dans le cadre de la révision de la convention d'établissement de ce projet. Les travaux d'exploration menés par la compagnie ont mené à la découverte de 6 000 ha pouvant contenir de l'ilménite. L'investissement prévu par QMM pour l'exploitation du gisement de Petriky serait de 110 millions de dollars, indique le ministre des mines, Herindrainy Rakotomalala. Cette compagnie versera à l'Etat 3,3 millions de dollars une fois qu'elle passera à l'exploitation du gisement, au titre du Fonds minier d'investissement social et communautaire (FMISC). Le montant des investissements pour l'exploitation du gisement de Sainte-Luce est plus conséquent : il atteindra 500 millions de dollars. Ce qui fait que le FMISC correspondant que QMM aura à verser sera de 15 millions de dollars, avance le ministre.

**28/06 - Suite à l'érection de barrages sur la route menant vers son site de production, la compagnie Rio Tinto QMM annonce une nouvelle suspension de ses activités.** Elle indique vouloir « *garantir la sécurité des personnes et des installations, dans l'attente d'un retour au calme* ». QMM évoque « *des actes de violence et de déstabilisation de la paix sociale* » qui se sont déroulés le jour de la fête nationale, le 26 juin. Ce n'est pas la première fois que QMM suspend ses activités. En avril puis en mai 2022, puis en décembre 2022, la compagnie a déjà dû suspendre ses activités ou du moins les réduire suite à des manifestations menées autour de son site de production. A chaque fois, des accords ont été passés avec les manifestants et la compagnie a pu reprendre ses activités, jusqu'à ce que d'autres réclamations ne surviennent, entraînant de nouvelles manifestations.

**La Vérité rappelle que « plus de 5 000 bénéficiaires dont des usagers et pêcheurs confondus ont perçu leurs compensations financières d'après le calendrier établi.** Ces compensations sont relatives aux préjudices subis par les communautés locales et liés aux activités de QMM. Le montant total de la somme distribuée s'élève à plus de 11 milliards d'ariary. Le processus a duré sept semaines et la dernière séance de paiement a eu lieu en mars. Un paiement que l'association a fait miroiter à une grande partie de la population de la zone rurale de Taolagnaro qui ne faisait pas partie des bénéficiaires de base. De plus, un accord avait déjà été trouvé l'année dernière pour mettre fin aux différends relatifs aux questions foncières sur les terrains exploités par la compagnie. La liste finale des bénéficiaires éligibles à des compensations avait été établie par les commissions mixtes dirigées par la Région Anosy et composées des représentants des plaignants de l'époque, des chefs traditionnels locaux, de la société civile et des directions techniques régionales concernées »

**27/06 - La société canadienne Nextsource annonce avoir lancé sa production de concentré de graphite à Molo -Fotadrevo, près de Toliara.** Il s'agit de la première phase qui aura pour but une production maximale de 17 000 tonnes par an. Cette capacité de production pourrait impacter la situation de la Grande île en tant qu'exploitant de graphite à l'échelle internationale. « *La société se trouve dans une position privilégiée pour devenir un producteur mondial important* », explique Craig Sherba, PDG de Nextsource. La demande de concentré de graphite a bondi de manière exponentielle ces dernières années, notamment dans le secteur de l'automobile et de la fabrication de batteries lithium-ion de haute performance. La mine de Molo contiendrait une réserve de graphite de 22,4 mégatonnes. La production annuelle passera à 150 000 tonnes par an lors de l'enclenchement de la phase 2 du programme qui est censée prendre forme d'ici un à deux ans. La vie de la mine est estimée à une trentaine d'années. D'ici 2026, l'Afrique deviendra le plus grand producteur de graphite naturel pour la fabrication des batteries lithium-ion, avec le Mozambique et Madagascar comme principaux pays fournisseurs. Mais certains militants et experts environnementaux alertent sur le fait que des villageois perdent des territoires importants en raison de cette ruée vers le graphite. Ce phénomène serait en train de s'abattre sur « *des communautés mal préparées avec des protections sociales et environnementales boiteuses* », indiquait au mois de mai le groupe Mongabay.

**27/06 - Fête nationale à Toliara - Base Toliara défile sous forme de manifestation.** Des représentants de la société, avec en tête Guy Laurent Ramanankamonjy, connu comme l'un des responsables de la société minière en suspension depuis 2019, ancien SG et DG de la communication du ministère de la communication, ont été aperçus au traditionnel défilé du 26 juin. Avec eux, des représentants des communes concernées par l'exploitation d'ilménite de Ranobe. Au total, une foule de quelques trois cents personnes brandissant des banderoles « *Base Toliara célèbre la fête de l'indépendance* », « *Population en soif de développement soutient*

*Base Toliara* » ou « *Jeunes derrière Base Toliara* ». Une dizaine de banderoles soutenant Base Toliara ont été tenus par des individus habillés en haut-blanc. Un politicien s'est dit « *mécontent* » de l'approche adoptée par la compagnie minière. 'Ce n'est pas le moment de se manifester. C'est la fête nationale pas une démonstration de force. Il y a d'autres moments et d'autres opportunités pour Base Toliara de se faire entendre et ce n'est sûrement pas aujourd'hui' » a-t-il fustigé. Après la foule drainée par Base Toliara, l'association des pêcheurs « *Zanadriake*, opposés à l'exploitation minière de Ranobe, ont également défilé.

**01/06 - Filière algoculture : l'expulsion d'une société chinoise revendiquée par les maires d'Ampanihy et d'Andrefana.** Ils ont adressé une lettre au président de la République dans laquelle ils écrivent : « *Cette entreprise chinoise a accaparé un terrain d'une superficie de 2,5 ha, situé au bord de la mer, sans autorisation communale puisque ce patrimoine appartient à la commune rurale d'Androka. Au début, cette société s'est engagée à acheter la production d'algues marines auprès de la population locale mais elle s'est lancée elle-même dans cette activité au détriment des petites gens. En outre, elle a pollué l'environnement marin en déversant du gasoil en mer. Les cultures d'algues entreprises par les communautés locales de base sont complètement détruites* » Les récifs coralliens seraient également abîmés en raison des activités menées et trois bateaux de pêche opèrent dans la zone réservée aux petits pêcheurs traditionnels, menaçant la sécurité alimentaire de la population. Les cours du poisson s'envolent. La société effectue également des coupes et des exploitations illicites de bois dans un site forestier protégé.

**15/06 - Des annonces de vente de tortues protégées circulent sur les réseaux sociaux.** Les vendeurs assurent pouvoir fournir autant de « *marchandises* » que nécessaire pour les clients. Visiblement, les vendeurs ne se cachent pas pour proposer leurs services illicites, bien que les « *posts* » soient émis à partir de faux comptes, dans des groupes virtuels. Les tarifs varient de 5 000 à 35 000 ariary. Ces dernières années, selon une ONG luttant contre le trafic d'espèces sauvages, pas moins de 21 000 tortues endémiques ont été saisies à Madagascar entre 2018 et 2021.

## ► **Dérèglement climatique, environnement, aménagements**

**15/06 - Dans son rapport 2022 le HCR pointe la vulnérabilité particulière de Madagascar pour les déplacés.** La Grande Île est l'un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles indique le rapport. L'an dernier, six tempêtes tropicales l'ont frappée. Vents, pluies et inondations ont violemment touché un environnement urbain de plus en plus étendu et anarchique. 15 600 maisons ont été détruites. À cela s'est ajoutée une sécheresse continue depuis 2019, la pire depuis 40 ans. Les agriculteurs, qui ont besoin de trois ans pour se remettre d'une vague de chaleur anormale, ont été dépassés. Les capacités d'absorption des sols ont été fortement réduites. Le tout a aggravé l'insécurité alimentaire et entraîné 291 000 nouveaux déplacés. Un record à Madagascar. Les cultures de maïs et de manioc ont été endommagées, affaiblissant la production. 60 000 ha de rizières ont été inondés. Sans nourriture, une partie de la population a dû s'en remettre à l'aide humanitaire dont le volume a été augmenté, empêchant le pays de déclarer une famine... Même sans réchauffement climatique, le pays, de par sa position, est voué à connaître des variations climatiques. Le HCR demande donc une amélioration des stratégies pour en réduire l'impact, des investissements dans des cultures résistant à la chaleur, des fonds pour les régions accueillant les déplacés climatiques... L'organisation reconnaît la mise en place d'outils par le gouvernement, comme une base de données des pertes dues aux catastrophes environnementales ou une évaluation des risques. Mais elle demande que les déplacements de populations soient intégrés aux évaluations.

**15/06 - Disparition des ressources - Des familles de pêcheurs de Toliara migrent vers le Boeny.** Les migrants font actuellement escale à Mahajanga, après avoir fait un voyage de trente jours en pirogues. « *Nous sommes des pêcheurs de la commune de Tsifota, située à environ 50 km sur le littoral nord de Toliara. Nous faisons face à la rareté des ressources halieutiques chez nous et nous allons vers Mariarano, au nord de Mahajanga, afin de chercher du poisson,* » raconte l'un des migrants. « *Nous ne voulons de conflit avec personne. Nous sommes pêcheurs de génération en génération. Nous allons juste pêcher des poissons pour pouvoir les vendre car il y en a plus beaucoup chez nous à Toliara* », ajoute-t-il. Depuis trois ans, la commune de Mariarano devient un endroit de prédilection pour les pêcheurs migrants. La communauté locale redoute à son tour la disparition des ressources halieutiques présentes dans ses eaux.

**21/06 - « Aika » (appel), première alliance nationale de la jeunesse malgache pour la biodiversité, le climat et la lutte contre la désertification, a été officiellement présentée au grand public.** Les engagements pris par les jeunes pour le climat dans le cadre de la Conférence of Youth (COY) ont également été présentés à cette occasion. Cet événement est le fruit de l'appui de l'Unicef Madagascar pour l'engagement et la participation des jeunes dans l'agenda climats et environnement. Cette alliance est constituée par plus de 40 organisations de jeunes agissant pour le climat, l'environnement et la biodiversité provenant des 24 régions.

**14/06 - L'installation d'une usine de dessalement de l'eau de mer est annoncée à Maroansetra.** Le gouvernement compte faire appel à l'Égypte ou à Israël pour la construire. Pour *Francetvinfo.fr Mayotte*, l'initiative annoncée par le ministre de la ressource en eau est un peu surprenante dans cette région qui est loin d'être la plus sèche, elle est au contraire est située dans la zone des alizés qui amènent la pluie, elle est aussi traversée par un fleuve. Quoi qu'il en soit les 12 000 foyers dans la ville manquent d'eau potable, ils utilisent l'eau des puits. Les captages de rivières sont inexistantes. La solution annoncée est chère, gourmande en énergie et polluante pour le milieu marin. « *L'annonce du ministre est peut-être à classer parmi les promesses de campagne électorale qui fleurissent un peu partout dans la grande île à l'approche de la présidentielle* », conclut le site.

## ► Economie, social

**02/06 - Raphaël Jakoba, expert juridique international et spécialiste de l'environnement des affaires, analyse les facteurs qui bloquent l'arrivée des grands investisseurs pour soutenir sa croissance.** Il faudrait près de 1,5 milliards de dollars d'investissement annuel pour que les effets sur la croissance puissent être ressentis par la population. Or l'épargne intérieure brute de la Grande île est pour le moment loin de pouvoir combler cet énorme besoin. C'est pourquoi les autorités se doivent de favoriser l'attractivité du pays. « *Il y a malheureusement très peu de gros investissements sur Madagascar à l'instar d'Ambatovy qui représente environ 8 milliards de dollars d'investissement* », regrette le juriste. Le blocage dont fait l'objet le développement de certains grands projets contribue selon lui à ternir l'image du pays auprès des investisseurs potentiels. Il cite, entre autres, le projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Sahofika ou le projet d'exploitation d'ilménite Base Toliara. L'investissement initialement prévu pour Sahofika frôle un milliard de dollars, Base Toliara 700 millions. Ce dernier projet, suspendu en 2019, pourrait être le deuxième bénéficiaire de la loi sur les grands investissements miniers après Ambatovy. « *On a pu comprendre que ça ne répond pas au contenu local, que ça ne prend pas en compte les desideratas de la population. Qu'on le dise, qu'on corrige et qu'on avance* », a-t-il lancé, estimant que ce projet est une opportunité qu'il faut approfondir pour le Sud. Il exhorte l'État à trouver une solution.

**05/06 - Madagascar 24ème sur 26 pays africains en matière de marchés financiers.** Évalué pour la première fois, avec un score global de 34 sur 100, la Grande île se trouve en avant-dernière position dans le rapport « *Absa Africa financial markets index 2022* », l'indice des marchés financiers en Afrique, devenu une référence pour la communauté des investisseurs. Le classement repose principalement sur la base de mesures de l'accessibilité, de l'ouverture et de la transparence des marchés financiers de chaque pays. Madagascar obtient son score le plus bas de 10 sur 100 dans la capacité des investisseurs locaux

**12/06 - Faire du digital et du numérique un levier de croissance économique. Madagascar se fixe de relever la part du numérique de 1,5 % du PIB en 2019 à 6 % en 2028.** Bien que cet objectif soit encore faible par rapport à la contribution de ce secteur dans l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne, c'est déjà très ambitieux pour la Grande île, expose un représentant du ministère du développement numérique. 137 000 emplois potentiels peuvent être créés en trois ans grâce au numérique et 122 000 emplois pourraient être transformés en emplois numériques si Madagascar peut accélérer sa transformation numérique, avance-t-il. Ce plan permettra de renforcer la lutte contre la corruption puisqu'il aidera à tracer l'ensemble des transactions, dématérialiser l'ensemble des supports et automatiser les processus de gestion. Un corpus législatif adapté au besoin du numérique et du commerce électronique reste à mettre en place, de même que des infrastructures techniques. Le plan stratégique du numérique vise entre autres le désenclavement, en facilitant l'accès à Internet dans les zones rurales et difficiles d'accès.

**20/06 - « Madagascar aura bel et bien une réserve nationale d'or », annonce Andry Rajoelina.** Objectif : accentuer la mise en œuvre d'une politique monétaire de diversification des réserves de changes. « *Il est inconcevable, déclare-t-il, qu'un pays comme Madagascar, possédant des ressources minières et naturelles en quantité importante, ne dispose pas encore d'une réserve d'or. Notre objectif est simple. Faire en sorte que ce gouvernement soit le premier à transformer l'or en lingots comme avec les réserves de changes internationaux à l'image du dollar ou de l'euro* », a-t-il expliqué. Le gouvernement se fixe comme objectif de déposer 4 tonnes d'or par année dans ces réserves. Un appel à manifestation d'intérêt pour les potentiels partenaires du secteur privé ainsi que des comptoirs agréés de l'or a été lancé dès 2020. 1 080 kg de dorés ont déjà été envoyés en Turquie pour affinage, 1 080 kilos renvoyés à Madagascar sous forme d'or monétaire. Négociée au départ avec la raffinerie sud-africaine Rand Refinery puis avec des raffineries suisses, la conversion des dorés de la BFM en or monétaire a finalement été entreprise par l'Istanbul Gold Refinery. L'aboutissement de ce projet avec cet affineur Turc a pris un mois, d'après le gouverneur Aivo Andrianarivelo. L'or acheté auprès des opérateurs par la BFM ne doit pas seulement être d'une pureté supérieure mais doit surtout être de l'or éthique. L'or livré à la Banque centrale devra se distinguer entre autres par son respect des conditions de travail, des droits de l'homme et de l'environnement. En plus de remplir les obligations administratives, fiscales

et parafiscales, les fournisseurs de la Banque centrale devront aussi s'engager à rapatrier les recettes en devises puis les céder sur le Marché interbancaire de devises (MID).

**09/06 - « Le revenu actuel d'un Malgache inférieur d'environ 45 % à son niveau de 1960, selon la Banque mondiale »** titre 2424.mg. Cette situation résulterait d'une « succession d'épisodes de faible croissance et de crises profondes », expose la Banque dans son document sur son Cadre de partenariat pays (CPF) 2023-2027 avec Madagascar. **La Grande île est par ailleurs l'un des six pays au monde où le revenu réel par habitant a baissé sur une période aussi longue.** Or Madagascar est le seul pays de ce groupe à ne pas avoir été confronté à une guerre civile prolongée ou à un conflit armé. Ce déclin à long terme des niveaux de vie, la fécondité élevée et l'expérience récente d'épisodes de croissance en dents de scie expliquent pourquoi 81,6 % de la population en 2022 vivent encore sous le seuil international de pauvreté de 2,15 dollars par jour. Ce taux était de 80,7 % en 2012 et de 74,2 % en 2005. L'augmentation des taux de malnutrition et des maladies associées a pour effet de fragiliser davantage le tissu social. « *Les faibles productions agricoles réduiront la disponibilité alimentaire et induiront une inflation plus accentuée sur les prix des produits. Dans un contexte de faiblesse du pouvoir d'achat de la population, de sous-emploi et de pauvreté, tous ces effets pourront générer de l'instabilité politique* », précisent les dirigeants dans le Pacte sur la souveraineté alimentaire et la résilience de Madagascar. Le défi premier de Madagascar est actuellement de satisfaire les besoins alimentaires de sa population en croissance continue. On estime qu'en 2027, la pays aura 33,6 millions d'habitants.

**11/06 – Les provinces de Toliara et Fianarantsoa classées les plus pauvres sur le plan non monétaire depuis 2008.** Elles affichent les taux de mortalité infantile les plus élevés du pays et n'ont connu que des améliorations marginales au cours de la dernière décennie. C'est ce que rapporte la Banque mondiale, en matière de pauvreté non monétaire, dans son document « *Cadre de partenariat pays* » 2023-2027. L'institution souligne particulièrement le cas de la région méridionale de l'Atsimo Andrefana où la fréquentation scolaire a considérablement diminué. L'approche non monétaire aborde la pauvreté en termes de capacité à satisfaire certains besoins fondamentaux comme se soigner, se loger ou se nourrir. D'après les estimations de la Banque mondiale, le taux de privation totale au niveau national a diminué de neuf points entre 2008 et 2018, atteignant 67 %. D'après le rapport, des améliorations notables ont été enregistrées en matière d'accès à l'électricité, au logement, à l'assainissement et au combustible de cuisson. Ces améliorations ont été limitées en matière de mortalité infantile et d'accès à l'eau. La fréquentation scolaire, pour sa part, a stagné à des niveaux peu élevés. Les indicateurs de pauvreté non monétaire se sont détériorés dans les zones urbaines et ont pratiquement stagné dans les régions les plus pauvres du Sud. Les taux de privation dans les zones urbaines se sont détériorés de 2008 à 2018 dans un contexte d'urbanisation rapide. Avec un taux de 4,7 % par an, Madagascar s'urbanise à l'un des rythmes les plus rapides d'Afrique subsaharienne et l'urbanisation se concentre de plus en plus à Antananarivo. « *Ceci met à rude épreuve les infrastructures et les services publics, comme en témoigne la détérioration de l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et au logement* », conclut la Banque mondiale.

**07/06 - Sécurité et santé des travailleurs - Vers la ratification de 3 conventions internationales.** Validés en conseil des ministres le 31 mai, les députés ont adopté les projets de loi autorisant la ratification de 3 conventions de l'OIT portant sur la sécurité et la santé des travailleurs (SST), sur les services de santé au travail et sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé des travailleurs. « L'OIT va continuer à appuyer le gouvernement et les partenaires sociaux pour la mise en œuvre effective des dispositions de ces conventions », déclare Coffi Agossou, directeur du Bureau pays de l'OIT pour Madagascar. Pour rappel, la Grande île a déjà franchi en 2017 un grand pas en matière de SST, à travers le projet « *Fonds Vision Zéro* » de l'OIT. De multiples activités de sensibilisation, de formations des acteurs, de descente dans les entreprises ou encore de mise en place de comités spécifiques ont pu être mises en œuvre depuis. Le concept de SST est acquis, mais sa concrétisation dans les chaînes d'approvisionnement reste à renforcer. Ceci d'autant plus que les cas d'accidents de travail demeurent fréquents dans certains domaines. De plus, les employés du secteur informel sont encore majoritaires et ne bénéficient d'aucune assurance maladie ou autres mesures de sécurité.

**15/06 - Le sommet de l'OIT sur le thème « La justice sociale pour tous » a démarré. Un rendez-vous auquel Madagascar prend part avec une délégation qui se veut être représentative des acteurs du monde du travail.** Aux côtés d'Andry Rajoelina, Noro Andriamamonjiarison, représentante du groupement des entreprises de Madagascar (GEM), et Francine Randrianarisoa, présidente de la Confédération des syndicats des travailleurs malgaches (FISEMARE). La réforme du code du travail en cours est le principal argument mis en avant pour expliquer cette union sacrée, mais aussi pour convaincre les instances internationales. L'avant-projet du texte serait bouclé. La prise en main par l'exécutif, pour validation, avant d'être soumis au Parlement, devrait se faire incessamment. L'amélioration des conditions des travailleurs et le travail décent sont au centre des discussions. La Grande île souhaite démontrer la traduction en acte de ses engagements par la ratification de quatre conventions, dont trois concernant la santé et la sécurité au travail. Elle sera le cinquième pays à procéder à leur ratification. Les lois de ratification de ces conventions ont déjà été adoptées

par le Parlement. Les aspects-clés des conventions sur la santé et la sécurité au travail sont déjà inscrits dans le nouveau code du travail à venir, confirme Coffi Agossou, directeur Bureau de pays de l'OIT.

**16/06 -Elaboré avec les syndicats au mois d'avril, le décret fixant les salaires minima d'embauche et d'ancienneté par catégorie professionnelle et la rémunération minimale mensuelle est enfin sorti.** A compter du 1er janvier 2023, la rémunération minimale mensuelle incluant le salaire minimum d'embauche et l'ensemble des accessoires de salaire est fixée à 250 000 Ar.

**28/06 - 4 candidats sont en lice pour le poste de manager de redressement de la Jirama, indique le rapport du conseil des ministres.** Les 4 candidats vont entamer l'étape finale du processus de recrutement, et seuls 2 resteront. Les deux noms seront ensuite soumis au conseil des ministres, qui désignera le futur manager de redressement. 19 candidats avaient initialement répondu à l'avis d'appel à candidature. 6 d'entre eux ont passé la première étape du processus, et 4 ont été retenus à l'issue des entretiens. Selon l'avis d'appel à candidature, le candidat idéal doit notamment avoir au moins 5 ans d'expérience en gestion de situations de crise et de redressement d'organisations. Il aura notamment comme tâche principale, le rétablissement de la santé financière de la Jirama. Le processus de recrutement est mis en œuvre par un cabinet de recrutement international, financé par la Banque mondiale dans le cadre du projet LEAD (Least Cost Electricity Access Development).

**29/06 - Filets sociaux de sécurité : au moins 1 500 000 ménages bénéficiaires depuis 2016.** Le projet « *Filets sociaux de sécurité* » (FSS) s'achèvera le mois prochain. Le projet « *Filets sociaux et résilience* » lui succèdera à partir de septembre. Mis en œuvre depuis 2016 par le Fonds d'intervention pour le développement (FID), coordonné par le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme (MPPSPF) et financé par la Banque mondiale, le projet a pu couvrir 15 régions et 47 districts faisant, au moins, 1 500 000 ménages bénéficiaires. Quatre programmes ont été mis en œuvre dans l'ex-province d'Antananarivo dans le cadre du projet FSS. Le « *asa avotra mirindra* » ou filets sociaux productifs, le Cash transfert, l'Argent contre travail (ACT) et les Filets sociaux urbains (FSU).

**04/06 - Inauguré en avril, l'Hostel du Père Pedro à Akamasoa est un hôtel solidaire au profit de la communauté locale.** En plus d'être éco-responsable (énergie 100 % solaire, économie circulaire, gestion responsable des déchets et des eaux usées), il permet de former les habitants à l'hôtellerie et à la restauration tout en créant de l'emploi. De la construction à la gestion, l'établissement fait vivre près d'une centaine de familles. Les bénéfices sont reversés à l'association Akamasoa et servent à son développement ainsi qu'à la création d'infrastructures telles que des maisons, des écoles, des dispensaires et des maternités. La Confédération du tourisme de Madagascar (CTM) a visité l'Hostel. « *La solidarité et la durabilité sont des valeurs essentielles partagées par la CTM et qui s'intègrent parfaitement dans le cadre de la relance touristique à Madagascar* », souligne-t-elle.

## ► Coopération, bailleurs de fonds

**01/06 - La ministre des affaires étrangères a rappelé que Madagascar a signé en mars 2018 l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF),** un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA. Le gouvernement a œuvré dans ce sens à travers des projets innovants qui visent à faire émerger l'économie du pays et ainsi garantir sa compétitivité face à ce vaste marché continental. Parmi ces actions et projets gouvernementaux figure la mise en œuvre du projet présidentiel ODOF (One District One Factory), dont le but est d'industrialiser Madagascar.

**01/06 - Le volume du commerce entre Madagascar et les Etats-Unis a significativement augmenté en 2022. La stratégie nationale malgache AGOA pour 2022-2025 a été lancée pour accroître le volume de ces échanges.** « *Pour la première fois, les échanges commerciaux enregistrés l'année dernière entre Madagascar et les Etats-Unis ont atteint près d'un milliard de dollars* », a déclaré le premier conseiller de l'ambassade des États-Unis, ce qui fait de son pays le deuxième partenaire commercial de Madagascar après la France. Les États-Unis sont le plus grand marché pour deux des principaux produits d'exportation de Madagascar – le textile et la vanille – qui entrent aux États-Unis en franchise de droits grâce à l'AGOA, générant ainsi plus de 100 000 emplois locaux. Pour la vanille, 823 tonnes ont été exportées en 2022, soit 36 % des exportations totales de ce produit. Pour le textile, la valeur des exportations pour l'année 2022 a atteint plus de 250 millions de dollars. Le Congrès envisage de renouveler l'AGOA en 2025 « *mais les entreprises américaines continuent à être confrontées à un climat d'investissement difficile à Madagascar* », a déclaré le premier conseiller de l'ambassade.

**02/06 - Le Japon apporte son soutien à l'entretien des routes.** Environ 12 000 km de routes nécessitent des travaux d'entretien, notamment les RN qui relient la capitale aux grandes villes de province. La 4ème réunion du Comité conjoint de coordination du projet de développement des capacités de gestion de l'entretien

des routes et des ponts (F3LTM) s'est tenue avec l'agence de coopération japonaise JICA. Cette réunion a approuvé les ébauches de manuels préparées par des groupes de travail : manuel d'inspection et de diagnostic des routes, manuel de réparation, manuel d'inspection et de diagnostic des ponts. Ces documents seront bouclés prochainement pour une mise en application dans le cadre du projet pilote en phase préparatoire. L'état du réseau routier interpelle en raison de sa dégradation généralisée. Une situation non maîtrisée qui a conduit les autorités à développer ce projet de partenariat.

**10/06 - Soutenir les réformes pour libérer les moteurs d'une croissance inclusive et résiliente : 100 millions de dollars de la Banque mondiale pour une opération à l'appui des politiques de développement (DPO)** ou Development Policy Operation. Les réformes soutenues visent à améliorer la transparence et la stabilité macro-budgétaire, la concurrence sur les marchés et la gouvernance d'entreprise dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'exploitation minière. « *Le DPO soutient plusieurs mesures de réforme essentielles récemment adoptées par le gouvernement. Il s'agit notamment de soutenir la compagnie nationale d'électricité, la Jirama, en matière d'accords d'achat d'électricité, ce qui contribuera à orienter la production d'énergie vers les énergies renouvelables tout en élargissant la participation privée ; de lever la suspension des mouvements de permis miniers et des exportations d'or pour permettre au pays de mieux saisir les opportunités de croissance ; et de légiférer pour encourager les investissements compétitifs dans l'infrastructure numérique afin de rendre les services à large bande plus abordables* ». Cette opération est « *la première d'une série programmatique de trois DPO* »

**10/06 - La Chambre de commerce Israël-Madagascar voit le jour.** De nombreux opérateurs israéliens souhaiteraient investir à Madagascar. « *Le blocage, c'est notre manque de connaissance des normes exigées par ce pays* », souligne le vice-président de la Chambre de commerce, Jaona Rakotonavahy. Une mission économique et culturelle doit se rendre en Israël au mois d'octobre.

**13/06 - La BAD fait un don de 1,3 million de dollars pour appuyer le processus d'intégration de la Grande île dans le cadre de son adhésion à la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf).** L'accord réduira les droits de douane entre les pays membres de la zone et traitera d'aspects de politique générale liés notamment à la facilitation des échanges et aux services, tout en englobant des dispositions réglementaires telles que les normes sanitaires et les barrières techniques au commerce. La ZLECAf vise à stimuler les échanges entre les pays africains des différentes sous-régions, tout en permettant au continent de développer ses propres chaînes de valeur. Le commerce intra-africain ne représente en effet que 15 % du commerce total, bien inférieur au commerce intrarégional dans d'autres parties du monde comme en Europe, où il est de 67 %, et en Asie, où il est de 60 %.

**19/06 - Un nouveau projet intitulé Pôle intégré de croissance agro-industrielle dans le Sud, phase 1 (PICAS-1) vient d'être lancé à Taolagnaro dans le cadre des Journées internationales des régions.** Il s'agit d'un projet intégré financé par la BAD pour une durée de trois ans. « *L'objectif consiste à contribuer à l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle et à la résilience de la population du Sud, notamment des régions Anosy et Androy face aux chocs climatiques* », a déclaré le ministre de l'agriculture et de l'élevage, Harifidy Ramilison. Le projet vise à aménager 6 micro-périmètres permettant d'exploiter une superficie de 1 159 ha et à réaliser deux forages à gros débit pour alimenter le bétail et approvisionner en eau potable 6 000 personnes, tout en irriguant 31 ha de cultures maraîchères. Des parcelles communautaires de 160 ha, appartenant aux ménages installés dans le cadre du projet Titre Vert, seront également aménagées, ainsi que la restauration de 2 000 ha de terres dégradées par la promotion des techniques agroécologiques. Des pistes de désenclavement d'une longueur de 52km seront réhabilitées et 3 réservoirs d'eau enterrés dans le sable seront réalisés.

**17/06 – Banque mondiale - Madagascar intègre la première phase du Programme régional de résilience climatique pour l'Afrique de l'Est et australe.** S'élevant à hauteur de 382,4 millions de dollars, ce programme aurait été approuvé récemment par la Banque. Il devrait permettre de résoudre la problématique de l'eau dans le Sud du pays en renforçant le barrage à buts multiples de Mandrare.

**21/06 - La France jette les jalons d'une coopération structurée entre ses entités régionales dans l'océan Indien et Madagascar.** En visite dans la Grande île, la présidente de la région Réunion, Huguette Bello, évoque les intentions de l'hexagone de redynamiser la coopération régionale entre les deux îles. Il s'agit notamment d'une coopération entre la Réunion et les régions Boeny et Anosy. « *La coopération régionale entre nos pays respectifs doit s'inscrire dans une logique de co-développement, c'est-à-dire, d'un partenariat construit sur des valeurs de solidarité* », déclare-t-elle. 2023 marque le 360ème anniversaire du peuplement de la Réunion, une population majoritairement issue de la Grande île. Des liens historiques et géographiques qui, selon elle, doivent être ravivés par de telles initiatives. Cette visite fait suite au déplacement du président du Sénat, Herimanana Razafimahefa, à La Réunion au mois de février.



**21/06 - Le conseil d'administration du FMI a approuvé la 4ème revue de l'accord avec Madagascar au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).** Elle ouvre la voie au décaissement de 32 millions de dollars pour couvrir les besoins de financement extérieur et budgétaire. Le dossier a été adopté en un temps record. Cette approbation est consécutive à un accord conclu en mai entre l'équipe du FMI et les autorités malgaches dirigées par la ministre de l'économie et des finances, Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison.

**23/06 - Sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Le chef de l'Etat a pris part à deux tables rondes.** Andry Rajoelina, est de nouveau dans la capitale française, quelques jours après sa rencontre avec Emmanuel Macron. Il a assisté hier à la cérémonie d'ouverture de cette rencontre visant « à *construire un nouveau consensus pour un système financier international plus solidaire* ». Faisant partie des pays les plus touchés par les conséquences du changement climatique, Madagascar se trouve au cœur de cette solidarité mondiale.

**22/06 – Avec l'appui de la Chine, Interpol Madagascar se dote de nouveaux équipements pour détecter des personnes présentant un comportement suspect entrant sur l'île.** Ces nouveaux équipements à la pointe à la technologie vont permettre à la police de renforcer la sécurité nationale. « *Grâce à ces équipements, la police nationale va pouvoir détecter les personnes suspectes venant d'autres pays pour entrer à Madagascar* », indique -t-on. Ces équipements et matériels informatiques sont des dons de la Chine. « *Ils serviront également à stocker des données sur les personnes suspectes entrant et sortant de Madagascar* », précise la police nationale.

**24/06 - UE : Une subvention de 8 millions d'euros pour l'assainissement de la capitale.** Cette tranche de financement, déléguée à l'AFD, sera allouée à la deuxième phase du Programme Intégré d'Assainissement d'Antananarivo (PIAA2) dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie dans l'agglomération d'Antananarivo, en particulier dans les quartiers de la ville basse affectés par les inondations.

-----  
Taux de change au 30/06/2023 : 1 euro = 4 938 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, Le Journal de l'île Rouge (ex La Gazette), Orange.mg, Madagate, 2424.mg, Newsmada, RFI